



# Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

*Provisoire*

## 4291<sup>e</sup> séance

Jeudi 8 mars 2001, à 15 h 50

New York

---

<i>Président :</i>	M. Yel'chenko . . . . .	(Ukraine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Amin
	Chine . . . . .	M. Shen Guofang
	Colombie . . . . .	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cunningham
	Fédération de Russie . . . . .	M. Karev
	France . . . . .	M. Levitte
	Irlande . . . . .	M. Cooney
	Jamaïque . . . . .	Mlle Durrant
	Mali . . . . .	M. Ouane
	Maurice . . . . .	M. Neewoor
	Norvège . . . . .	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Tunisie . . . . .	M. Jerandi

## Ordre du jour

La situation le long de la frontière entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone

Exposé de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

*La séance est ouverte à 15 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation le long de la frontière entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone**

#### **Exposé de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Fall (Guinée) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lubbers à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Au cours de cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Avant de lui donner la parole, je voudrais, en notre nom à tous, souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, qui nous a rejoints pour la présente séance.

Je donne à présent la parole à M. Lubbers.

**M. Lubbers** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité.

Puisque nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme, je voudrais commencer par rendre hommage aux femmes en général, mais aussi – les membres du Conseil le comprendront – aux femmes réfugiées en particulier : aux veuves et aux mères de garçons qui pourraient devenir des enfants soldats, et de filles qui sont souvent victimes de viol, d'activités de prostitution ou d'exploitation sexuelle; aux mères qui devront commencer une nouvelle vie, s'habiliter elles-mêmes et habiliter leurs enfants – leurs fils et leurs filles; et aux femmes qui fixeront les bonnes priorités en Afrique et partout dans le monde : éliminer la violence, abolir le commerce d'armes et mettre un terme aux tueries et à la dégradation de l'environnement. Au nom de ces femmes réfugiées, lors de ma mission en Afrique de l'Ouest, j'ai réclamé le droit à un accès en toute sécurité et libre aux réfugiés, et le droit pour ceux-ci à une sécurité de passage.

Durant ma mission, j'ai exigé et encouragé un accès sûr aux réfugiés et une sécurité de passage pour ceux-ci. Par l'entremise du Secrétaire général, le Président a reçu un rapport sur cette mission, que j'ai transmis au Secrétaire général dans une lettre datée du 21 février. Je ne vais donc pas répéter ici tout ce que j'ai écrit dans ce rapport.

En ce qui concerne la Guinée, je voudrais dire qu'en général, la coopération avec les autorités et l'armée guinéennes s'est améliorée. Pour gagner du temps, je vais distribuer une mise à jour des principaux faits nouveaux concernant l'activité de réinstallation, les sites de réinstallation et la situation dans la région de la Languette. À partir de cette mise à jour, le Conseil pourra constater qu'il y a eu une amélioration considérable pour ce qui est du nombre de personnes que nous avons pu aider à se réinstaller, que de nouveaux sites de réinstallation sont en voie d'être créés, et que nous avons une liberté d'accès à ces sites grâce à la coopération du Gouvernement et de l'armée guinéennes.

Enfin, comme je l'ai dit dans ma lettre, la région de la Languette est très isolée. Toutefois, au cours des deux dernières semaines, nous avons enfin pu y acheminer des aliments et aider ceux qui devaient en sortir à le faire. Le document que j'ai distribué fournit plus de détails à cet égard.

Je voudrais maintenant faire quelques remarques sur la Sierra Leone. Je sais que le Conseil a pris connaissance de ma lettre du 21 février, mais que s'est-il passé depuis?

Avec l'aide du Président Kabbah, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont conjointement établi, par l'intermédiaire du Groupe de contact, des contacts initiaux avec le Revolutionary United Front (RUF) et obtenu le premier résultat concernant les principes de la liberté d'accès aux réfugiés et leur liberté de passage.

Dans ma lettre du 21 février, j'ai fait une observation concernant le RUF. À ce moment-là, j'ai préféré que cette information demeure confidentielle. Je peux maintenant divulguer les premiers éléments du plan d'action du RUF. Il se lit comme suit :

« Le HCR, par l'entremise du Groupe de contact, invite le RUF à s'associer à l'accord qui a été déjà approuvé par les Présidents de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria sur les éléments suivants : premièrement, garantir une liberté d'accès aux réfugiés; deuxièmement, assurer une liberté de passage pour les réfugiés; et troisièmement, condamner tout acte qui pourrait saper ces principes.

Présumant que le RUF est également prêt à se conformer aux trois principes susmentionnés, le HCR lui demande également de s'engager à s'abstenir de commettre quelque acte que ce soit sur le territoire guinéen. »

Ce message a été transmis au RUF par le biais du Groupe de contact. Jusqu'à présent au moins, cela semble fonctionner. De plus, nous avons signalé au RUF que dès qu'il serait en mesure de faire une déclaration publique pour adopter ce plan comme leur politique officielle, nous aurions recours à nos bons offices pour inviter le Gouvernement guinéen à s'abstenir de toute action militaire dans la zone de Kambia, afin que la route menant de Forecriah à Kambia puisse devenir un passage sûr pour le retour des réfugiés de la Guinée en Sierra Leone.

La première partie du plan d'action a commencé à être appliquée et a servi de base à nos contacts avec le RUF au cours des trois dernières semaines. Cela était crucial pour la liberté d'accès aux réfugiés et le passage en toute sécurité de ceux-ci en Guinée – je le sou-

ligne, en Guinée – surtout vers et à partir de la région de la Languette. Dans l'ensemble, les principes – que j'appelle « liberté d'accès et de passage » – sont respectés, non seulement par les trois pays, mais également par le RUF. Les efforts déployés pour convaincre le RUF de s'abstenir de toute action sur le territoire de la Guinée se sont avérés efficaces jusqu'à présent. Cela a eu des effets positifs sur la situation en Guinée et a aussi contribué à l'établissement de meilleures relations de travail entre la MINUSIL et le RUF.

Par ailleurs – et ce sera certainement pertinent pour le Conseil – il s'agit en fait d'un début réel de succès dans la mise en oeuvre du mandat. J'appelle particulièrement l'attention sur le paragraphe 8 de la résolution 1270 (1999), dans lequel nous pouvons constater que les objectifs énoncés dans le mandat correspondent pleinement aux événements récents. L'accès sûr aux réfugiés et le passage en toute sécurité de ceux-ci se sont non seulement avérés importants pour les réfugiés, mais ils agissent également comme mécanisme de renforcement de la confiance et, ce faisant, ils créent de nouvelles possibilités.

Cependant, la Sierra Leone demeure fragile et très vulnérable. Il faut procéder avec prudence et progressivement. La prochaine étape consistera à faire le nécessaire pour que la route menant de Forecriah à Kambia devienne un passage sûr pour le retour des réfugiés de la Guinée vers la Sierra Leone puis, bien sûr, de toute la région. On m'a indiqué que le Gouvernement guinéen, avec son armée, est prêt à assurer la sécurité le long de cette route jusqu'à la frontière, et – je parle maintenant de la Guinée – à s'abstenir de toute activité militaire – pilonnages, incursions et autres – de l'autre côté de la frontière.

En ce moment, la zone située au-delà de la frontière est contrôlée par le RUF. Cependant, on m'a également indiqué que le RUF est prêt à quitter la région de Kambia afin que celle-ci soit contrôlée par la MINUSIL. Toutefois, la MINUSIL est encore trop faible pour s'acquitter de cette tâche. Elle ne pourra le faire que lorsqu'elle aura été renforcée. Je me rends bien compte que ce n'est pas une chose facile, mais c'est vraiment un élément clef, car, à mon avis, l'ouverture de la route menant de Forecriah à Kambia n'est un acte responsable que si elle se fait de manière à ce que la région ne soit plus contrôlée par le RUF. Cela ne sera possible que lorsque la MINUSIL pourra s'y rendre avec une force suffisante.

En conséquence, c'est précisément ce que je voudrais demander au Conseil : renforcer la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), fournir suffisamment de soldats et un mandat fort. Je demande cela au nom des réfugiés. C'est crucial pour les réfugiés qui veulent rentrer dans leurs foyers. Cela sera simplement une première étape, évidemment. Mais c'est, à mon avis, également crucial pour la stabilité et l'avenir de la Sierra Leone.

Je voudrais faire quelques remarques supplémentaires. Si la MINUSIL est renforcée afin qu'elle puisse contrôler la zone de Kambia, un certain nombre de réfugiés désireux de le faire seront en mesure de rentrer chez eux. Leur nombre sera toutefois limité. Cependant, malgré ce nombre limité, cela diminuera la charge que représentent les personnes déplacées à Freetown, ainsi que les réfugiés en Guinée.

Le deuxième point que je voudrais souligner est le suivant : les réfugiés qui rentrent dans la zone de Kambia ne reviendront pas dans les zones dominées par le Revolutionary United Front (RUF). Ils y retourneront seulement si la MINUSIL en assure le contrôle. Bien sûr, tout cela doit être vérifié plusieurs fois avant que l'on décide de s'engager dans cette voie. Mais selon moi, de toutes manières, le renforcement de la MINUSIL est maintenant la priorité absolue afin que la MINUSIL puisse ensuite observer de près la situation sur le terrain et si les choses lui paraissent assez sûrs, elle pourra accomplir son travail.

Je souhaiterais faire une autre remarque sur la pauvreté et le besoin d'assistance en Sierra Leone. Le temps est venu de donner la priorité aux besoins humanitaires dans toute la Sierra Leone, notamment dans les zones contrôlées par le RUF. Il faut évidemment faire preuve de prudence mais il est également impératif d'agir sur le plan des besoins humanitaires.

Le Président m'a demandé de donner au Conseil plus d'informations relativement au rapport que le Conseil a reçu antérieurement. À cet égard, je vais donc vous dire quelques mots sur la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Libéria. La lettre du 21 février décrit la situation ce jour-là. Depuis ce jour, des sanctions contre le Libéria ont été adoptées – hier, si mes informations sont correctes. L'initiative de la CEDEAO, qui était à l'époque particulièrement d'actualité, ne s'est pas matérialisée. Elle pourrait éventuellement renaître sous une autre forme. Nous verrons donc.

En conséquence, en ce qui concerne la CEDEAO, j'ai peu de remarques à formuler ici parce que dans la lettre susmentionnée, j'avais évoqué certaines discussions et suggestions qui avaient eu lieu trois semaines au Président Konaré. Cela pourrait se révéler utile dans l'avenir, même si ce n'est pas très pertinent aujourd'hui. En conséquence, je le mentionne ici pour le procès-verbal. J'ai notamment suggéré de déployer une capacité militaire disponible sur le territoire du Libéria, à la frontière avec la Guinée, entre le point où les frontières de la Sierra Leone, de la Guinée et du Libéria se touchent jusqu'à la zone de Zorzor au Libéria. Pourquoi cette suggestion a-t-elle été formulée ? Parce qu'il était très clair que la Guinée ne pouvait accepter des troupes de la CEDEAO sur son propre territoire et que, dans le même temps, le Président Taylor du Libéria était prêt à accepter des troupes de la CEDEAO sur le territoire libérien. La concentration d'une telle force, non pas dispersée sur toute la longueur mais plutôt concentrée sur cette partie de la frontière, constituerait, avec ce qui se passe dans la Languette et si tant est que le RUF s'abstienne de toute action, une démarche plus cohérente qui déboucherait sur une plus grande sécurité et stabilité.

Comme nous le savons tous, l'initiative de la CEDEAO ne s'est pas réalisée. Elle sera peut-être reprise plus tard dans des conditions différentes. Mais selon moi, il serait important de replacer cette initiative dans le cadre du développement de ces trois pays et de la situation des réfugiés. Il y a en effet en Guinée 100 000 réfugiés libériens désireux de rentrer chez eux. Ce qui implique beaucoup d'aspects différents. En général, au HCR, nous acceptons le fait que les réfugiés sont libres de rentrer chez eux quand ils le souhaitent. Mais une chose est sûre : si, un jour, la situation se stabilise suffisamment pour qu'ils rentrent chez eux, il faudra mettre en place un corridor de sécurité de Macenta à Foya, dans le comté de Lofa. Cela aurait un lien direct avec la suggestion que, je le répète ici, j'avais faite auparavant au Président du Mali.

D'ailleurs, les Présidents de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria, ainsi que le Président Konaré du Mali, avaient déjà formulé ces idées. Je voulais juste vous en faire part aujourd'hui au cours de cet exposé.

Pour conclure, et afin de ne pas monopoliser la parole trop longtemps, je voudrais faire quelques remarques. Tout d'abord, l'aspect pratique de notre travail est pour nous très important. Au HCR, nous avons

renforcé notre présence dans cette zone; nous fournissons beaucoup d'assistance, ce qui coûte d'ailleurs fort cher. Je vais donc, une fois de plus, m'adresser aux pays donateurs pour leur demander 20 à 30 millions de dollars en plus afin que nous puissions poursuivre nos activités.

Je voudrais répéter ce que j'ai dit auparavant : nous essayons d'améliorer la situation pour les réfugiés mais, dans les choix pratiques que nous faisons, il appartient en fait aux réfugiés eux-mêmes de juger si la situation est assez sûre pour regagner leurs foyers.

Enfin, je me suis rendu dans les trois pays et ai pu rencontrer la présidence de la CEDEAO. J'ai demandé aux présidents de ces trois pays qu'ils se concentrent en priorité sur la fin des violences et sur la fourniture d'une sécurité humanitaire, tout en observant les principes de protection des réfugiés, en leur fournissant un accès et un corridor de passage sûrs après 10 ans de malheur et de violence et un nombre infini de réfugiés. À partir de là, il sera possible de poursuivre nos efforts afin de parvenir à des solutions plus durables pour tous les réfugiés de la région.

Voilà le message que je désirai transmettre là-bas. Si vous me permettez d'exprimer mon message dans cette salle, il sera plus concret ; il s'agit de leur donner la possibilité de réaliser ces priorités. Je pense qu'il est essentiel de rendre cela possible à partir d'ici. C'est la raison pour laquelle j'ai exposé la situation telle qu'elle se développe et c'est pourquoi je suis ici au Conseil de sécurité, tout particulièrement en ce qui concerne le rôle de la MINUSIL et le besoin de renforcer sa capacité de s'acquitter de son mandat.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lubbers de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

**Mme Durrant** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la Jamaïque, je voudrais souhaiter aujourd'hui la bienvenue à M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au Conseil de sécurité. Je voudrais le remercier de son exposé très détaillé sur la situation humanitaire en Afrique de l'Ouest et je le remercie d'avoir présenté les résultats de sa mission en Sierra Leone, en Guinée, au Libéria et de nous avoir donné matière à réflexion.

Il a commencé en saluant la Journée internationale de la femme et je le remercie de s'être concentré sur les femmes réfugiées.

Avec les enfants, les femmes sont devenues le groupe le plus important de personnes touchées par les conflits armés. Et, dans le cadre de la responsabilité du Conseil de sécurité concernant à la paix et la sécurité internationales, la question de la protection des civils est devenue un problème très important. En fait, hier, lorsque nous parlions au Conseil du suivi de la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement, j'ai attiré l'attention sur le fait que nous allions nous entretenir aujourd'hui avec M. Lubbers pour déterminer comment la communauté internationale pourrait aider à résoudre la situation en Afrique de l'Ouest, et en particulier la situation dans la région de « bec de perroquet » en Guinée, où 135 000 personnes environ courent des risques très graves de perdre la vie.

La mission du Conseil de sécurité dans la région, en octobre dernier, ainsi que la rencontre qui s'est tenue entre le Conseil et les ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 12 février, font valoir qu'une approche régionale à la crise, comportant des critères bien précis sur les mesures à prendre, doit constituer une priorité. Nous sommes heureux de voir que le Haut Commissaire a adopté une approche semblable. Le flux de réfugiés qui ont traversé les frontières de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone a alimenté un problème qu'il qualifie lui-même d'un des plus graves problèmes de réfugiés dans le monde, un demi-million de réfugiés étant pris dans un engrenage de violence, d'insécurité et de pauvreté qui les rend inaccessibles.

Les attaques aveugles, le pillage et la destruction, ainsi que les incendies de biens appartenant à des civils, ont également fait obstacle à la distribution d'aide alimentaire dans les régions touchées. En outre, la fréquence des attaques transfrontalières constitue une menace constante à la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées ainsi que du personnel des organisations humanitaires.

Le Haut Commissaire nous a fait valoir la nécessité d'examiner cette question en deux étapes. Tout d'abord, nous devons considérer la situation d'urgence qui fait partie du mandat du Haut Commissaire pour les réfugiés chargé de la protection des réfugiés. C'est là la partie la plus importante du mandat du Haut

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Nous avons également besoin d'envisager une solution à long terme et, comme le Haut Commissaire l'a fait remarquer, la paix et la sécurité ne pourront régner dans la région que si nous pouvons trouver une solution politique à la question. Nous voudrions donc le remercier des idées qu'il a proposé au Conseil d'étudier, des entretiens qu'il a eus avec les Présidents de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone ainsi qu'avec le Président Konaré du Mali, président de la CEDEAO, car une fois de plus nous voulons souligner qu'une solution ne pourra être trouvée qu'avec la pleine coopération des organisations de la région et des pays concernés.

En ce qui concerne la situation d'urgence, nous avons pris note du document préparé par le Haut Commissaire sur la réinstallation des réfugiés et sur les sites de réinstallation. Mais, nous sommes préoccupés en particulier du fait que le document indique que la réinstallation des quelque 135 000 réfugiés qui se trouvent actuellement dans la région de la Languette demandera beaucoup de temps et que le HCR examine plusieurs possibilités, notamment celle de laisser ceux qui sont en mesure de se déplacer se rendre à pied à Kenema.

Le document indique que l'on utilisera des postes de secours sur la route, pourvu que la situation en matière de sécurité demeure calme. Ceci nous préoccupe très sérieusement car tous les rapports indiquent que les combats se poursuivent et que ces réfugiés courent des risques. Nous voudrions donc demander au Haut Commissaire de nous dire de combien de temps il pense exactement avoir besoin pour s'occuper d'organiser le transfert et la réinstallation de ces réfugiés.

Il semble à ma délégation que nous risquons de devoir à nouveau invoquer les bons offices et l'appui des autorités guinéennes pour qu'elles accordent une zone de sécurité à ces personnes au cœur du pays. Nous reconnaissons que depuis de nombreuses années la Guinée offre aux réfugiés fuyant les conflits dans des pays voisins une zone de sécurité et qu'aujourd'hui la situation s'est dégradée et que c'est en Guinée même que l'on se bat. Mais nous sommes préoccupés par le fait que si le temps presse et que l'on n'agisse pas rapidement, les réfugiés de la Languette rejoindront les rangs des statistiques. Nous prions donc instamment le Haut Commissaire de mettre en place un plan d'urgence pour la réinstallation de ces réfugiés.

En ce qui concerne une solution à long terme, le fait que le Conseil de sécurité ait été dans l'impossibilité d'augmenter le nombre des personnes et de fournir les troupes nécessaires pour renforcer la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) nous préoccupe. Nous sommes d'accord avec le Haut Commissaire pour dire que, si l'on veut que la Sierra Leone jouisse d'un avenir stable, il faut mettre un terme aux activités du Front uni révolutionnaire (RUF). Nous sommes donc d'accord avec lui sur le fait qu'il est très important que le Conseil de sécurité, avec la CEDEAO et la MINUSIL cherche à s'assurer que le RUF respecte les termes des résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes également préoccupés de constater que lorsque les réfugiés reviendront en Sierra Leone et deviendront des personnes déplacées au plan interne il faudra mettre à leur disposition des lieux pour les accueillir et leur fournir une aide pour qu'ils puissent être réintégrés dans leurs communautés. Nous reconnaissons que, comme l'a dit M. Lubbers, les réfugiés ne reviendront pas dans les zones contrôlées par le RUF.

En conclusion, je voudrais une fois de plus remercier le Haut Commissaire de nous avoir présenté son rapport et de nous avoir décrit ses entretiens, ainsi que d'avoir formulé des suggestions pratiques au Conseil. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec lui alors qu'il tente de s'acquitter de son mandat, qui est de protéger les civils touchés par des conflits armés.

**Sir Jeremy Greenstock** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue au Haut Commissaire, dont l'exposé est extrêmement important et vient à point nommé. Nous sommes très heureux de le revoir si rapidement au Conseil de sécurité.

Il a parlé de la Journée internationale de la femme. Je voudrais le faire moi aussi, en tant que premier membre du Conseil de sécurité de sexe masculin à parler cet après-midi. Je pense qu'au nom de tous mes collègues masculins je peux dire que si les femmes pouvaient réaliser – que si on leur donnait les moyens de réaliser – ce qu'elles souhaitent réaliser dans les zones en crise où le désespoir domine, cela de la manière dont elles le souhaitent, le monde serait alors bien plus sûr et bien plus paisible. Le Conseil de sécurité doit continuer de répondre aux besoins des femmes, comme nous l'avons dit dans notre déclaration publique d'aujourd'hui.

Nous nous félicitons vivement de la visite de M. Lubbers dans la région et des progrès récents réalisés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et par d'autres organismes qui ont repris les livraisons de vivres et d'autres formes d'assistance, en particulier dans la région de la Languette, et qui tentent de faire sortir les réfugiés et les personnes déplacées de cette zone dangereuse en particulier. Nous nous félicitons vivement de l'engagement renouvelé du Gouvernement guinéen d'accueillir des réfugiés des pays voisins et de les protéger. C'est une énorme responsabilité pour l'État et le Gouvernement guinéen que d'avoir une si grande proportion de réfugiés sur son territoire et nous rendons hommage à ce Gouvernement pour ce qu'il a fait.

Bien sûr, le Conseil de sécurité doit demander à toutes les parties concernées de mettre fin à la violence. Il y a des groupes rebelles qui ne devraient pas faire ce qu'ils font de part et d'autre des frontières des différents pays de cette région de l'Afrique de l'Ouest. Le Revolutionary United Front (RUF) a commis des actes qu'il n'aurait certainement pas dû commettre. Il y a des groupes rebelles qui veulent nuire à la sécurité du Libéria, ainsi que de la Guinée et de la Sierra Leone. Il règne la confusion la plus totale dans la région. Mais les Gouvernements doivent aussi agir de manière responsable, et j'espère que la délégation guinéenne ne verra pas d'inconvénient si je dis également qu'il incombe à son gouvernement d'éviter le recours aveugle à des hélicoptères de combat si cela touche les populations réfugiées autant que les véritables cibles des opérations militaires. Il faut faire montre de prudence et de responsabilité en la matière vu l'énorme responsabilité qu'a assumé le Gouvernement guinéen.

Nous demandons tous un accès accru aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi que de bonnes conditions de sécurité pour les organismes qui doivent pouvoir opérer avec le maximum d'efficacité. Mais nous devons examiner avec soin ce que le Haut Commissaire nous a demandé de faire. L'Ambassadeur de la Jamaïque a bien eu raison de relever le court terme et le long terme. Je ne suis pas sûr que les appels lancés au RUF et aux Gouvernements de la région et l'appel lancé aux Nations Unies pour qu'elles renforcent la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) puissent servir les objectifs immédiats de M. Lubbers. La MINUSIL doit aider à mettre fin à la rébellion, rébellion qui est en partie responsable du flux de réfugiés à un moment où la MINUSIL manque cruellement de

moyens. Quelle est alors la priorité de cette dernière : le court terme ou le long terme? Dans le premier cas, cela ne fait que repousser le long terme. Dans le second cas, comme le Haut Commissaire le fait clairement remarquer, on ne s'occupe plus du court terme.

Je crois que nous avons besoin des conseils du Secrétariat. C'est une très bonne chose que le Secrétaire général écoute ce débat, car il s'agit là d'un véritable problème de choix entre ce qu'il nous est demandé de faire, pour le moment, dans le cadre du mandat de la MINUSIL, et ce que nous dit le Haut Commissaire. Je suis tout à fait d'accord avec l'Ambassadeur Durrant. Il faut, en effet un plan d'urgence pour le court terme qui tienne compte des réalités et de ce que les Nations Unies dans leur ensemble sont effectivement capables de faire. Ce plan d'urgence doit s'attacher en priorité à réinstaller les réfugiés qui se trouvent dans les zones les plus dangereuses, dans des camps adéquats situés loin de la région frontalière.

Je ne pense pas que nous puissions collectivement faire miroiter la perspective d'un passage immédiat en toute sécurité simplement parce que nous voulons qu'il en soit ainsi. Il faudrait, à notre avis, trois bataillons d'active complets pour créer un passage de la Languette vers une zone acceptable – telle que Kenema, en Sierra Leone – large d'un kilomètre pour éviter le harcèlement immédiat des réfugiés. La MINUSIL ne dispose pas d'un bataillon qu'il pourrait avancer sur son propre théâtre d'opérations tant qu'elle ne sera pas renforcée, d'abord dans le courant du mois puis dans le courant de l'année. Nous avons donc un véritable problème de choix. Nous devons en discuter de manière plus approfondie, en tenant des conseils que prodigueront le Secrétariat et le Secrétaire général après avoir écouté l'exposé du Haut Commissaire, pour voir quel serait le compromis raisonnable entre le court terme et le long terme.

Par ailleurs, évidemment – et ce que je vais dire, je pense que nous le dirions tous – nous avons des doutes quant à la bonne foi du RUF face à l'appel du Haut Commissaire. Nous ne pouvons pas nous fier uniquement à la bonne foi. Il doit y avoir un élément de dissuasion et une motivation pour que le RUF réponde à la communauté internationale et pour que ceux qui le soutiennent, en réaction aux motivations que nous avons fournies, répondent à l'appel international et se conforment à des normes internationales.

Enfin, le rapatriement doit également tenir compte de la capacité des Gouvernements de la Sierra Leone, du Libéria et, bien sûr, de la Guinée, d'absorber des réfugiés en grand nombre et de faire face aux mouvements de réfugiés et de personnes déplacées. La région doit certainement y prendre part. Je suis très intéressé par la proposition révisée du Haut Commissaire sur ce que pourrait faire précisément la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) si elle ne peut pas agir au niveau des frontières, ce qui ne me semble pas être possible à l'heure actuelle. Nous serons très intéressés par une réaction en temps voulu de la CEDEAO sur ce qui pourrait être envisagé.

Le Royaume-Uni demeure extrêmement intéressé par toute cette question, pour le bien des réfugiés et en tant qu'investisseur dans la sécurité de la région. Nous nous proposons de faire un nouvel apport financier. Nous avons versé 12 millions de dollars supplémentaires depuis décembre en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, et nous continuerons à offrir toute l'aide possible.

**M. Jerandi** (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir organisé cette séance et de m'associer aux paroles de bienvenue et de remerciements adressées à M. Lubbers, pour l'exposé qu'il vient de nous faire sur la situation humanitaire en Afrique de l'Ouest.

Ma délégation est fortement préoccupée par la situation dramatique dans laquelle se trouvent depuis quelque temps déjà des millions de réfugiés et de personnes déplacées dans cette sous-région. La détérioration du climat de sécurité sur les frontières et la reprise des combats dans certaines zones suscitent également notre inquiétude et notre crainte de voir les actes de violence se propager encore davantage, ce qui accélérerait encore le mouvement des populations locales vers des zones vulnérables mais plus sûres et aggraverait ainsi la crise humanitaire.

Aussi, la tournée de M. Lubbers dans la sous-région vient-elle, à notre avis, à point nommé, et nous le félicitons d'avoir su engager un dialogue constructif avec les États concernés et d'avoir déployé des efforts louables en vue de trouver une solution qui remédierait à cette situation et qui assurerait, grâce à la coopération de toutes les parties impliquées, la réinstallation des personnes déplacées et le rapatriement volontaire des réfugiés en toute sécurité. Ma délégation voudrait à cette occasion assurer M. Lubbers de son plein appui à

ses efforts et attend avec intérêt les résultats de son initiative.

Ma délégation se félicite à cet égard de l'engagement des Présidents guinéen, sierra-léonais et libérien de respecter la liberté d'accès et de passage de ces personnes vulnérables vers des zones plus sûres, et engage le Revolutionary United Front (RUF) à adhérer sans réserve à ce plan, sans quoi il serait difficile de mener cette initiative à terme et dans les meilleures conditions de sécurité.

Ce n'est toutefois que la première étape d'un long processus. La mise en œuvre de cette initiative nécessite, à notre avis, une réponse rapide à certaines questions d'ordre pratique, et il nous semble en effet essentiel de déterminer au préalable, premièrement, les instances et mécanismes à même d'assurer la protection des personnes déplacées et des réfugiés ainsi que celle des populations locales; deuxièmement, les acteurs non étatiques impliqués dans la sous-région afin de s'assurer de leurs pleines coopérations et adhésion aux principes de liberté d'accès et de passage des personnes déplacées et des réfugiés; et troisièmement, l'instance ou les instances qui seront chargées de superviser la mise en place de cette initiative, sachant que ni l'armée guinéenne ni la MINUSIL ne semblent pouvoir le faire et ce, pour des raisons multiples.

Nous ne pouvons, par ailleurs, atteindre cet objectif sans l'appui rapide et concret de la communauté internationale, dont l'apport est crucial pour conforter les efforts considérables déployés par tous les intervenants pour contenir cette crise.

La mission interinstitutions qui se tient actuellement en Afrique occidentale nous permettra ainsi de cerner rapidement les besoins prioritaires des pays de la sous-région et d'évaluer l'impact de la présence des réfugiés sur la situation économique, sociale et humanitaire sur les États concernés, notamment la Guinée, et de déterminer avec précision les besoins pressants d'une aide logistique urgente qui faciliterait et accélérerait le processus de réinstallation des personnes déplacées et de rapatriement des réfugiés. Ce n'est en effet qu'à la lumière des conclusions et recommandations de cette mission que nous serions en mesure de déterminer efficacement la réponse adéquate et coordonnée qui s'impose. Aussi, ma délégation attend-elle avec grand intérêt le rapport de cette mission.

Les crises des réfugiés en Afrique occidentale ne sauraient être définitivement résolues tant que l'on

n'ait pas mis un terme aux conflits et que l'on ne s'est pas attaqué à leurs causes profondes. Ma délégation appelle à cet égard toutes les parties à conjuguer leurs efforts en vue d'assurer les assises d'une paix et d'une stabilité durables, seules garantes d'un développement et d'une prospérité économique en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

Ma délégation, qui a toujours plaidé pour une action multidimensionnelle de consolidation de la paix, appelle les pays donateurs et les institutions financières internationales à réaffirmer en toute urgence leurs engagements et solidarité envers ces populations démunies et fortement éprouvées pour les sortir de cette situation alarmante. Par ailleurs, le rapatriement et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées auront d'autant plus de chance de réussir s'ils s'inscrivent dans le contexte d'une relance de l'activité économique et du tissu social.

Je ne saurais terminer mon intervention sans réitérer encore une fois l'attachement de ma délégation au respect de l'intégrité physique du personnel humanitaire et associé des Nations Unies et de l'inviolabilité de ses locaux.

**M. Levitte** (France) : Je tiens à remercier M. Ruud Lubbers de nous avoir rejoints au Conseil de sécurité et d'avoir effectué son premier voyage dans cette Afrique de l'Ouest fragilisée, éprouvée, et qui est pour nous sans doute le premier sujet de préoccupation. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a en effet un rôle clef, un rôle essentiel à jouer aux côtés du Conseil de sécurité pour sortir les pays de la région de cette crise régionale.

Le problème des réfugiés est un problème humain, mais il est devenu aussi un problème politique, un enjeu du conflit, et le HCR se trouve donc en charge d'une dimension politique essentielle au-delà de l'aspect purement humanitaire. Il est donc clair que nous sommes partenaires pour gérer deux aspects différents mais complémentaires de cette crise. Donc, il est bon que nous ayons ce dialogue sur une base régulière et que nous ayons une bonne compréhension. Je voudrais remercier le Haut Commissaire de nous avoir exprimé avec tant de clarté sa vision des choses et des orientations qu'il souhaite donner au Haut Commissariat.

Comme Sir Jeremy, j'ai des interrogations et pour tout dire, des doutes, Monsieur le Haut Commissaire, sur la coopération du Revolutionary United Front

(RUF), comme d'ailleurs sur celle des autres mouvements de rébellion qui existent dans la région, et je pense en particulier au United Liberation Movement of Liberia for Democracy. À partir de là, nous nous posons en effet des questions sur la possibilité d'organiser en grand nombre les retours volontaires que certainement de nombreux réfugiés souhaitent effectuer dans leurs pays – je pense aux 100 000 réfugiés libériens. Je voudrais demander à M. Lubbers de nous dire combien à son avis pourront regagner de façon sûre leur pays d'origine. Et je pense, naturellement et surtout, aux réfugiés plus nombreux encore venus de Sierra Leone.

M. Lubbers a évoqué le rôle de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Je rejoins tout à fait l'Ambassadeur de Grande-Bretagne pour dire qu'après avoir reconstitué des effectifs qui sont aujourd'hui insuffisants, il lui faudra concentrer d'abord toute son énergie sur le mandat qui lui a été donné. Et ce n'est sans doute que dans un deuxième temps, lorsque ces effectifs auront été encore accrus, qu'elle pourra regarder vers d'autres tâches. Une force de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) été envisagée, avec des mandats qui ont évolué à mesure que les réflexions évoluaient. M. Lubbers a évoqué la possibilité de lui confier un rôle d'établissement d'un corridor, mais là aussi il nous semble que tout cela reste encore incertain et mérite un dialogue entre l'organisation régionale et le Conseil de sécurité sur les modalités concrètes.

Tout cela, en effet, comme le disait l'Ambassadeur de Jamaïque, prendra du temps. Et si l'on suit cette pente de raisonnement et que l'on concentre notre attention sur les urgences immédiates, nous rejoignons le Haut Commissaire pour considérer que les retours volontaires ne pourront pas être très nombreux. Par conséquent, notre devoir est sans doute d'aider la Guinée à réinstaller sur son sol le plus grand nombre des réfugiés qu'elle accueille avec tant de générosité depuis tant d'années. Je crois que notre premier devoir est donc de donner davantage de moyens à la Guinée et au HCR pour poursuivre cette politique d'accueil généreux dans l'attente de la réinstallation dans leurs pays d'origine que souhaite sans doute une majorité de réfugiés.

J'ai bien entendu l'appel de M. Lubbers à la générosité de tous. Je transmettrai son message en étant confiant qu'il aura une réponse positive de la France. La France a déjà apporté une contribution directe au HCR. Elle a apporté aussi une aide à la Guinée. Elle

entend poursuivre ce double effort pour aide la Guinée à mettre son armée en mesure de faire face aux défis auxquels elle est confrontée, mais aussi pour mettre ses autorités en mesure d'accueillir dans des endroits sûrs les réfugiés qu'elle est disposée à garder sur son sol. La France fournit également une aide directe au HCR pour qu'il puisse conduire les tâches qui lui sont confiées.

**M. Cunningham** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Haut Commissaire. Nous apprécions beaucoup sa réponse rapide et cordiale à notre demande de venir ici nous parler de sa visite en Afrique de l'Ouest. Nous avons beaucoup apprécié son exposé.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par la crise humanitaire qui se poursuit en Guinée et le long des avec le Libéria et la Sierra Leone. Je voudrais rendre hommage au travail du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). M. Lubbers et son équipe font un travail héroïque pour faire face à ce problème. Certains d'entre nous ont vu ce qu'il en était sur place et c'est une situation très difficile. Les souffrances de quelque 500 000 réfugiés et d'au moins 150 000 personnes déplacées sont, bien sûr, exacerbées par les attaques perpétrées par le Revolutionary United Front (RUF) le long de la frontière depuis septembre 2000 et ont déjà causé la mort de plus de 1 000 victimes innocentes. Ces attaques et l'instabilité qui règne actuellement dans l'ensemble de la région proviennent en grande partie des activités du RUF et de l'appui continu fourni par le Gouvernement libérien.

L'adoption hier par le Conseil de la résolution 1343 (2001) représente un pas important dans les efforts visant à mettre fin à l'assistance que le Libéria fournit au RUF et à d'autres groupes armés dans la région. Notre objectif stratégique est de faire baisser la violence en Afrique de l'Ouest en affaiblissant l'appui accordé au RUF. Si nous réussissons, nous aurons beaucoup fait pour s'attaquer à la cause centrale de la crise humanitaire qui menace maintenant les populations innocentes de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, comme M. Lubbers le prévoit, je pense, permettre d'ouvrir la voie au retour des réfugiés dans des conditions sûres.

Nous appuyons les mesures d'urgence prises pour protéger les réfugiés et les Guinéens déplacés dans le sud-est de la Guinée. Les États-Unis ont débloqué d'urgence 3,5 millions de dollars pour aider le HCR à réinstaller les réfugiés quittant les camps frontaliers

pour des zones plus sûres situées plus au nord de la Guinée. Nous avons donné 1,25 million de dollars supplémentaires au Programme alimentaire mondial afin qu'il achemine l'aide alimentaire vers les victimes du conflit. Cette somme s'ajoute aux 54 millions de dollars déjà versés par les États-Unis pour l'Appel mondial du HCR en faveur de l'Afrique. Nous sommes disposés à envisager une aide supplémentaire pour répondre aux besoins du HCR.

Nous exhortons le Haut Commissaire à poursuivre l'effort de réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées dans des zones plus sûres de la Guinée et à consacrer toutes les ressources disponibles au succès de cette mission.

Pour l'instant, notre priorité, en Guinée, est de prévenir une catastrophe humanitaire. À notre sens, la seule façon de le faire est d'aider à l'évacuation des non-combattants, y compris les réfugiés, des zones de conflit actuel ou potentiel situées le long de la frontière vers des zones plus sûres de la Guinée où l'aide humanitaire peut être acheminée en toute sécurité.

Nous appuyons les efforts déployés afin d'obtenir un soutien financier et politique à la réinstallation des réfugiés en Guinée. Nous espérons que la communauté internationale se joindra à nous dans cette entreprise et nous saluons le Gouvernement guinéen pour l'hospitalité qu'il continue d'offrir aux réfugiés dans des conditions très difficiles.

La nécessité immédiate de fournir protection et secours aux réfugiés doit être prioritaire dans notre prise de décisions. Les États-Unis ne sont pas favorables à la création de « corridors » ou passages de sécurité pour les réfugiés à travers les territoires détenus par le RUF. Les risques que cela comporterait pour la vie des réfugiés seraient trop élevés. On ne peut se fier au RUF. La sauvagerie avec laquelle il a traité les populations civiles dans le passé est en effet bien connue.

Les États-Unis ne sont pas non plus favorables à un rapatriement rapide et massif des réfugiés en Sierra Leone pour le moment. Nous devons faire preuve de sagacité – je crois que le Haut Commissaire a utilisé le mot de « prudence » dans son exposé – et je suis sûr que le HCR n'en manquera pas. Les conditions de sécurité sont en effet inacceptables, le réseau humanitaire croule sous la charge et 90% des réfugiés proviennent des zones encore sous contrôle du RUF.

Ainsi que l'a demandé le Haut Commissaire dans sa déclaration, des efforts sont déployés actuellement par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) en vue de rétablir la paix et la stabilité, et le Conseil et le Secrétariat s'attachent à renforcer la MINUSIL. C'est, d'ailleurs, notre tâche essentielle dorénavant, car nous avons absolument besoin d'une MINUSIL plus forte et de capacité plus ample pour nombre des objectifs que nous voulons réaliser dans la région. Le Conseil va étudier sous peu une prorogation du mandat de la MINUSIL ainsi que l'augmentation de ses effectifs.

À mesure que le contrôle du Gouvernement sierra-léonais s'étendra sur une partie de plus en plus importante du pays, avec l'aide de la MINUSIL, un nombre croissant de réfugiés pourra rentrer dans de bonnes conditions de sécurité. Nous attendons ce jour. Nous devons réfléchir, comme l'a suggéré l'Ambassadeur Greenstock, avec le Secrétariat et la MINUSIL, aux moyens d'optimiser les déploiements de la MINUSIL ainsi que son potentiel futur, car il y aura des priorités et des exigences contradictoires.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage au Haut Commissaire, M. Lubbers, pour les efforts qu'il déploie afin d'alléger les souffrances des habitants des États du fleuve Mano. Nous demandons à tous les pays d'appuyer le travail du Haut Commissaire et de s'atteler avec nous à réduire la violence dans la région, qui a engendré la crise humanitaire actuelle.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Les informations que vient de nous communiquer cet après-midi le Haut Commissaire pour les réfugiés sur la situation humanitaire en Guinée composent un tableau inquiétant de par ses dimensions comme pour le potentiel d'instabilité qu'il représente que cela comporte pour l'Afrique de l'Ouest. C'est une situation qui exige une action rapide de toute la communauté internationale, y compris, bien entendu, au niveau du Conseil de sécurité.

Nous remercions M. Ruud Lubbers des précieuses informations qu'il nous a communiquées, ainsi que des efforts qu'il a personnellement consacrés à cette situation d'urgence, comme de ceux que déploie le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin d'endiguer la crise.

Nous savons tous que cette crise humanitaire cache des causes politiques profondes, qui tirent leur origine des conflits du Libéria et de la Sierra Leone de la

dernière décennie. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons corriger une situation qui a déjà fait 250 000 morts, un demi-million de réfugiés et 1,5 million de personnes déplacées en limitant l'intervention internationale au domaine humanitaire.

Nous devons trouver des solutions au niveau politique et de la sécurité. Ma délégation estime que le Conseil doit examiner toutes ces options, en particulier au cours des prochaines consultations sur le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), en tenant compte des observations faites aujourd'hui par le Haut Commissaire.

Il est clair que de nombreux réfugiés en Guinée sont prêts à courir le risque d'un retour au pays plutôt que de continuer de subir les intimidations et la violence des groupes rebelles. Par conséquent, nous appuyons énergiquement les efforts du HCR pour rapatrier les réfugiés et obtenir des gouvernements de la région et des autres intervenants armés l'assurance qu'ils respecteront le principe de sécurité pour l'accès aux réfugiés comme pour leur transfert vers d'autres destinations.

Nous sommes préoccupés des conditions qui attendent les personnes rapatriées en Sierra Leone. D'une certaine manière, le problème humanitaire en est revenu à son point de départ. C'est-à-dire que la pauvreté, le désespoir et l'incertitude qui règnent dans les camps de réfugiés se trouvent juste transférés d'un pays à l'autre. Il est manifeste que le Gouvernement sierra-léonais n'est pas prêt à offrir à ceux qui arrivent les soins médicaux, les services éducatifs, et encore moins les moyens de subsistance qui leur permettraient de recommencer une vie nouvelle. Il a déjà bien des problèmes à répondre aux besoins des 300 000 personnes déplacées qui vivent dans la partie du territoire qu'il contrôle.

Il est donc nécessaire de renforcer la capacité de réponse du Gouvernement de Freetown, avec l'aide généreuse des donateurs internationaux. Nous devons faire la liaison entre l'aide d'urgence et l'aide au développement. Si nous n'agissons pas maintenant, nous risquons de semer les graines du prochain cycle de conflits dans le pays et dans la région – où se trouve déjà concentré le plus grand contingent de forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Il nous faut donc envisager les options qui se présentent sur les plans politique et de la sécurité régionale, avec la coopération des parties concernées de la

région. La résolution adoptée hier sur les sanctions contre le Gouvernement libérien a permis de signifier clairement que le Conseil est déterminé à faire preuve de fermeté.

Nous devons maintenant renforcer notre collaboration avec les autres membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, y compris avec les Gouvernements guinéen et sierra léonais, afin d'obliger par les sanctions le Président Taylor à cesser tout appui aux groupes rebelles de la région. Nous avons noté que l'engagement pris par l'organisation régionale de déployer une force d'interposition sur la frontière de la Guinée n'a pas été tenu.

Par conséquent, il est peut-être nécessaire d'examiner de nouveau les possibilités qu'offre la présence de la MINUSIL sur le terrain et les résultats de ses contacts les plus récents avec les représentants du RUF. Si le cessez-le-feu est maintenu, la présence des rapatriés augmente cependant le nombre des civils exposés aux rigueurs du conflit et, par là, la demande future de protection de la population civile.

Nous remercions M. Lubbers des observations qu'il a faites, notamment en ce qui concerne les points suivants.

Premièrement, comment le HCR se propose-t-il de mettre fin au cycle de dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure par rapport à l'extérieur créé par les opérations de secours aux réfugiés, de façon que ces personnes puissent retrouver une vie normale dans leur propre pays?

Deuxièmement, pendant combien de temps pensez-vous que ces opérations de secours pourront continuer avant que l'on observe une lassitude de la part des donateurs et donc une réduction des contributions?

Troisièmement, quelle a été l'attitude du RUF face aux arrivées récentes? Est-ce que ces arrivées récentes pourraient constituer un groupe d'alliés du RUF dans sa lutte contre le Gouvernement?

**M. Ouane** (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous remercier d'avoir organisé cette réunion d'information sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique de l'Ouest.

Ma délégation est reconnaissante à M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire pour les réfugiés, de nous avoir donné, à cette occasion, une vue d'ensemble de cette situation, et informé des conclusions et des résul-

tats de sa mission en Guinée, en Sierra Leone, au Libéria, en Côte d'Ivoire et au Mali. Je voudrais m'associer aux vœux de bienvenue qui lui ont été adressés. Et je voudrais dire aussi que nous partageons pleinement son analyse de l'actuelle crise des réfugiés en Afrique de l'Ouest, et nous appuyons fermement ses suggestions et propositions, auxquelles nous espérons que le Conseil donnera suite.

À cet égard, j'aimerais faire deux séries de remarques et poser quelques questions à M. Lubbers. En premier lieu, je voudrais exprimer la grande préoccupation de ma délégation face à la situation décrite par M. Lubbers, et rappeler, très brièvement, les efforts des dirigeants de notre sous-région, à travers l'action résolue de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour y faire face. Comme on le sait, la crise humanitaire actuelle est consécutive aux conflits qui ont secoué la sous-région ouest-africaine depuis près d'une décennie, et ses répercussions ont entraîné une détérioration progressive des relations entre les pays de l'Union du fleuve Mano, qui regroupe, comme on le sait, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

Face à cette situation, la CEDEAO a oeuvré inlassablement à la recherche d'un règlement politique global et durable. Les mesures arrêtées, à cet égard, par la vingt-quatrième conférence des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenue à Bamako les 15 et 16 décembre 2000, sont symptomatiques. Ces mesures visent, on le sait, la sécurisation des frontières entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, et la restauration des relations fortes et confiantes entre ces trois pays en vue de la redynamisation de l'Union du fleuve Mano.

Concrètement, il s'est agi, d'une part, de déployer, le long des frontières des trois pays, une force multinationale; d'autre part, les dirigeants des trois pays, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, se sont engagés, à cette occasion, notamment, à empêcher que des individus armés utilisent leur territoire national pour préparer et perpétrer des agressions dans les pays voisins.

S'y ajoutent les nombreuses visites du Président en exercice de la CEDEAO dans les trois pays et la tenue, dans les tous prochains jours, d'un sommet extraordinaire de la CEDEAO pour examiner la situation sécuritaire dans la sous-région, en particulier dans l'espace de l'Union du fleuve Mano.

Évoquant les conclusions opérationnelles contenues dans la lettre du 21 février 2001 adressée au Secrétaire général par M. Lubbers, et reprise dans son exposé de cet après-midi, je me bornerai à quelques commentaires suivis de questions.

Premièrement – et je le répète – nous appuyons pleinement les suggestions et propositions de M. Lubbers, notamment celles visant à garantir la sécurité de passage des réfugiés à travers l'aménagement des couloirs de sécurité. Ma délégation partage l'avis selon lequel la priorité est de parvenir à un accord formel entre les gouvernements guinéen, sierra-leonais et le RUF ainsi que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) sur les principes fondamentaux de la liberté d'accès et de passage. Je remercie à cet égard M. Lubbers de sa confiance de voir le Groupe d'observateurs militaires de la CEDEAO (ECOMOG) pouvoir participer à l'établissement des couloirs de sécurité. Je suis sûr que, dans ses commentaires additionnels, il apportera les éclaircissements subséquents aux commentaires sceptiques de certaines délégations.

Peut-être aussi, et c'est ma deuxième remarque, mon deuxième commentaire, qu'un complément d'information serait utile pour préciser le plan d'action relatif à la stratégie du HCR face au RUF.

Mon troisième commentaire est destiné à souligner l'à-propos de M. Lubbers lorsqu'il rappelle que la communauté internationale doit porter d'urgence son attention sur la crise en cours en Afrique de l'Ouest. Ceci est un impératif. Certes, la communauté internationale doit apporter l'assistance et l'aide financière nécessaire, mais le Conseil de sécurité, en l'occurrence, doit faire preuve de la volonté politique nécessaire pour rétablir la paix et la sécurité dans la sous-région ouest-africaine.

Enfin, je souhaiterais savoir si la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dont M. Lubbers a rencontré les directeurs en marge d'une importante réunion qui se tenait à Bamako, envisagent de soutenir des projets spécifiques d'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Pour terminer, je voudrais assurer M. Lubbers du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de sa mission et rendre hommage au personnel du HCR et à tous ceux qui, au prix d'immenses risques, travaillent à offrir les moyens de survivre aux milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest.

**M. Shen Guofan** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais, tout d'abord, souhaiter une fois de plus la bienvenue, au Conseil, au Haut Commissaire pour les réfugiés, M. Lubbers, et de le remercier pour son exposé détaillé. La délégation chinoise estime que les opinions qu'il a exprimées sont très importantes, et nous estimons que les propositions qu'il a faites méritent de faire l'objet d'un examen approfondi.

La Chine exprime sa préoccupation devant la situation humanitaire en Afrique de l'Ouest qui ne cesse de se détériorer et les conditions précaires dans lesquelles vivent les réfugiés et les personnes déplacées. Nous avons relevé que le Haut Commissaire lui-même et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'épargnent aucun effort pour améliorer la situation humanitaire de cette région et qu'ils ont apporté une contribution considérable en matière d'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées dans cette région.

Je voudrais ici féliciter tout particulièrement le Haut Commissaire et tout son personnel pour les efforts qu'ils déploient pour assurer la liberté d'accès et la sécurité de passage aux réfugiés. La Chine considère que la proposition concernant la conclusion entre toutes les parties d'un accord officiel sur les principes fondamentaux régissant la liberté d'accès et la sécurité de passage des réfugiés est excellente. Nous nous félicitons de la volonté exprimée par les Gouvernements sierra-léonais, guinéen et libérien de coopérer à cet égard. Nous sommes particulièrement encouragés par la volonté exprimée par le Revolutionary United Front (RUF) de coopérer dans ce sens.

Bien que j'aie toujours moi-même certains doutes sur la question de savoir si le RUF aura toujours cette volonté de coopérer par la suite, nous avons bien besoin de cette coopération.

La Chine estime que le rapatriement des réfugiés exigera beaucoup de travail. Bien sûr, les efforts fournis par le HCR et l'aide accordée par certains pays sont importants, mais ils demeurent insuffisants. Je voudrais relever ici deux points. D'abord, il faut continuer d'appuyer le travail du HCR. Les pays donateurs et la communauté internationale doivent contribuer au programme spécial du HCR. La Chine, par des voies bilatérales, a fourni une assistance à la Guinée et à la Sierra Leone. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une contribution directe au HCR, elle peut être considérée comme un appui au travail qu'il accomplit. Deuxièmement,

M. Lubbers vient de dire que le Conseil devrait prendre des mesures afin de renforcer le rôle de la MINUSIL. Nous appuyons bien sûr cette proposition, qui mérite un examen sérieux.

La situation humanitaire dans la région frontalière de la Sierra Leone, de la Guinée et du Libéria est étroitement liée à la paix et à la stabilité dans la région. Fondamentalement, les conflits armés qui se poursuivent dans la zone frontalière de ces trois pays et l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix en Sierra Leone sont les causes profondes de l'instabilité politique et sécuritaire de la région et de la dégradation sur le plan humanitaire dans cette zone. L'aspect crucial à cet égard réside dans le fait que pendant longtemps il n'y a pas eu de sanctions à l'encontre du RUF. Hier, le Conseil a adopté une résolution à l'unanimité. Nous espérons que cet effort de la communauté internationale pourra contribuer à la stabilité et à l'amélioration de la situation humanitaire dans la région.

La Chine estime que la situation actuelle dans la région de l'Afrique occidentale se trouve à un tournant décisif. Le Conseil de sécurité ne doit pas relâcher ses efforts. Mais nous pensons aussi que le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est également très important. Nous espérons que la CEDEAO pourra continuer de jouer un rôle actif dans cette zone.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous voudrions aussi souhaiter la bienvenue à M. Ruud Lubbers aujourd'hui, mais j'aimerais commencer par présenter des excuses. Je suis vraiment désolé, M. Lubbers, de ne pas avoir été présent lors de votre intervention. L'une des difficultés inhérentes à la condition de représentant d'un petit État réside dans le fait que nous sommes très sollicités. J'espère que vous comprendrez. L'une des tâches les plus agréables que j'ai eues en tant que Président au mois de janvier a été de vous souhaiter la bienvenue lors de votre exposé inaugural au Conseil. Je dois dire que je suis véritablement impressionné de constater qu'en moins de deux mois, vous avez su attirer une attention aussi grande sur l'un des plus graves problèmes de réfugiés que nous connaissions aujourd'hui. Nous avons été également frappés par la lettre que vous avez écrite le 21 février au Secrétaire général, qui, de notre avis, mérite toute l'attention du Conseil. Comme je l'ai dit, je n'étais pas présent lors de votre intervention, mais mes collègues m'ont informé que votre exposé fut impres-

sionnant et que vous avez fourni à la fois un plan d'action réaliste et prometteur pour évacuer les réfugiés des zones de danger.

Comme nos collègues du Conseil, nous sommes, nous aussi, préoccupés par la détérioration de la situation en matière de sécurité et par ses effets sur la situation des réfugiés. Des rapports nous sont parvenus, indiquant des attaques qui se poursuivent, des attaques qui ne font qu'exacerber une situation humanitaire déjà grave pour les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. D'autre part, nous craignons que cette violence ininterrompue ne puisse avoir des conséquences en matière de sécurité pour l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Étant donné la situation, nous partageons l'avis de l'Ambassadrice Durrant, de la Jamaïque, que nous devons disposer à la fois d'un plan d'action immédiat et d'un plan à long terme pour l'avenir. Par ailleurs, les signes d'une volonté de coopérer au mouvement des réfugiés, dont a fait preuve le Revolutionary United Front (RUF), ont éveillé notre curiosité. Nous comprenons les réserves de certains membres du Conseil concernant une coopération avec le RUF ; mais nous pensons que, pour des raisons humanitaires, il faut travailler avec le RUF si nous voulons parvenir à nos objectifs. Je crois que c'est un philosophe européen, Max Weber, qui a dit un jour que pour arriver à des objectifs nobles, il fallait parfois utiliser des moyens ignobles.

Nous appuyons pleinement l'appel du Haut commissaire à soutenir la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Nous soutenons aussi sa proposition révisée concernant la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CEDEAO étant l'organisation régionale de cette zone, sa collaboration continué est essentielle au succès de tout plan visant à atteindre une paix durable dans la région. À cet égard, j'aimerais me ranger à l'avis de l'Ambassadeur de la Colombie qui disait – si j'ai bien compris – qu'il faut toujours travailler avec les parties prenantes régionales.

D'autre part, nous voulons remercier le Gouvernement guinéen qui a accueilli – e ne dirai pas un grand nombre – un nombre énorme de réfugiés sur son territoire pendant si longtemps. C'est là un geste généreux et inhabituel de la part du Gouvernement guinéen. Nous demandons à la communauté régionale et internationale de fournir leur pleine assistance au Gouvernement guinéen, ainsi qu'aux efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

pour réduire le fardeau qui est depuis si longtemps celui de la Guinée.

D'autre part, nous sommes toujours préoccupés par la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et autre personnel humanitaire qui travaillent en Sierra Leone, et dans les camps de réfugiés en Guinée. Nous appelons toutes les parties à permettre que le travail du HCR se déroule en toute sécurité et sans obstacle.

**M. Kolby** (Norvège) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait également souhaiter la bienvenue au Haut Commissaire et le remercier de son exposé. Nous voudrions également nous associer à l'hommage qu'il a rendu aux femmes en cette Journée internationale de la femme. Le Premier Ministre de la Norvège a rendu public un message à cet sujet à Oslo.

La Norvège voit avec de plus en plus de préoccupation la situation humanitaire des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de la population civile dans son ensemble dans les zones de conflits de l'Afrique de l'Ouest. Les agences humanitaires n'ont eu que récemment accès à quelques personnes sur un total de plus de 200 000 réfugiés de la Sierra Leone et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Guinée, dans la région de la Languette. Les agences humanitaires n'ont toujours pas accès aux réfugiés qui reviennent en traversant les zones contrôlées par le Revolutionary United Front (RUF) en Sierra Leone. Il semble que le redéploiement des travailleurs humanitaires des Nations Unies dans cette région dépende de la sécurité existant de part et d'autre de la frontière. Nous avons pris note du fait qu'un retour organisé des réfugiés par le nord de la Sierra Leone n'est pas possible dans la situation actuelle.

Nous comprenons, d'après le rapport du Haut Commissaire qu'un accord sur un couloir de la paix pour les réfugiés se déplaçant au nord a été demandé au Gouvernement lors de sa visite. Nous nous en félicitons. À notre avis, il est très important que dans la situation actuelle les autorités de la Guinée et les agences humanitaires coopèrent afin de réinstaller ces groupes vulnérables.

Dans une situation extrêmement difficile, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations ont commencé un programme de rapatriement volontaire pour les réfugiés de Sierra Leone, qui voyagent de Conakry à Freetown par bateau. Nous sommes préoccupés par les capacités d'accueil pour les réfugiés en Sierra

Leone. Il est très important que ceux qui reviennent ne deviennent pas des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de manière permanente, lorsqu'elles rentrent dans leurs foyers. Le retour d'un grand nombre de réfugiés peut contribuer à la déstabilisation de ces zones.

Nous encourageons les autorités et les organismes humanitaires à prendre des mesures pour empêcher une plus grande déstabilisation en faisant appel en cas de nécessité à l'aide de la communauté internationale.

Au cours des dernières décennies, le nombre croissant de personnes déplacées a posé pour la communauté internationale et les institutions humanitaires des défis particulièrement difficiles. Très souvent, les personnes déplacées font partie des victimes les plus vulnérables des conflits armés et des situations d'urgence complexes. En tant que groupe, elles ne sont pas protégées par une organisation humanitaire internationale disposant d'un mandat. Il est donc nécessaire de répondre de façon pragmatique à ces défis. La Norvège se félicite de la coopération entre le Gouvernement de la Sierra Leone et le Conseil norvégien aux réfugiés pour l'organisation d'une conférence à Freetown sur les personnes déplacées, à la fin de ce mois, en vue de trouver des solutions concrètes aux besoins de ces personnes dans ce pays. Le Secrétaire d'État norvégien, Raymond Johansen, participera à l'ouverture de cette conférence.

Les agents humanitaires assument leurs tâches de secours et d'assistance dans des conditions extrêmement difficiles et souvent dangereuses. Dans certains conflits, les parties en conflit ont ciblé des agents humanitaires. Il y a eu de graves incidents et campagnes de harcèlement contre des agents humanitaires en Afrique de l'Ouest. Des personnes ont été prises en otages et des agents humanitaires ont perdu la vie. Nous condamnons vigoureusement ces incidents et demandons instamment aux gouvernements de la région de tout faire pour assurer la sécurité du personnel humanitaire ainsi que leur accès libre et sans entrave aux personnes qui ont désespérément besoin de leur aide.

**M. Neewoor** (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Lubbers de son exposé détaillé sur la situation humanitaire aux frontières entre la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria. La terrible situation humanitaire que M. Rudd Lubbers a décrite dans son exposé est en fait extrêmement troublante. Les conditions déplorables dans lesquelles les réfugiés et les personnes déplacées se trouvent en Guinée et en Sierra Leone

sont très préoccupantes. Faute de mesures immédiates, nous risquerions d'arriver à une véritable catastrophe humanitaire. La situation va certainement s'aggraver avec le début de la saison des pluies en Afrique de l'Ouest.

Alors que nous sommes quelque peu soulagés d'apprendre que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont été en mesure de dépêcher des convois de transport de nourriture dans la région du « Bec du perroquet » où les réfugiés de la Sierra Leone et les personnes déplacées en Guinée n'ont pas reçu de nourriture durant cinq mois, nous sommes très préoccupés face à la situation difficile que connaissent les victimes les plus vulnérables, à savoir les personnes âgées, les femmes et les enfants. Le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans dans les camps de réfugiés demeure très élevé. Selon un rapport publié récemment par le Comité international de secours, un tiers des enfants nés dans la localité de Kenema en Sierra Leone meurent avant d'atteindre l'âge d'un an. Cette situation ne peut pas durer.

Ma délégation se félicite de la démarche du HCR, en particulier du rôle personnel de M. Rudd Lubbers, visant à créer des couloirs de sécurité pour le retour des réfugiés. Nous espérons que le Gouvernement guinéen et les militaires apporteront leur pleine coopération au HCR pour le fonctionnement de ces couloirs en territoire guinéen, en particulier le long de la route principale séparant Guéckédou et Kissidougou ainsi que sur la route menant à Conakry. Je voudrais souligner que nous sommes très reconnaissants au Gouvernement guinéen d'avoir accueilli un nombre aussi important de réfugiés en dépit de ses propres difficultés économiques et autres.

Nous savons bien que certaines organisations humanitaires travaillant sur le terrain en Guinée doutent de l'efficacité des couloirs de sécurité pour le retour des réfugiés en Sierra Leone. Elles estiment que les réfugiés ne souhaiteraient pas utiliser ces couloirs craignant que même si des garanties leur sont fournies pour un passage sûr, ils pourraient être attaqués par le Revolutionary United Front (RUF) dans la mesure où ces couloirs traverseraient des zones tenues par des rebelles. Ces organisations préfèrent que les réfugiés soient provisoirement réinstallés au Nord de la Guinée en attendant que la situation leur permette de retourner en sécurité en Sierra Leone. Nous aimerions entendre l'avis de M. Lubbers sur ce point.

L'impact de la guerre civile en Sierra Leone et ses effets de débordement en Guinée sont les principales causes des souffrances subies par les civils innocents de part et d'autre des frontières des deux pays. Il est impératif que les dirigeants de l'Union du fleuve Mano traitent de cette question au niveau politique le plus élevé. À cet égard, nous nous félicitons de l'appel que le Président du Mali et Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a lancé aux dirigeants de l'Union du fleuve Mano en vue d'organiser un sommet et chercher une solution négociable à la crise.

Ma délégation considère qu'il est tout aussi important que le Gouvernement du Libéria, et en particulier son Président, s'engagent pleinement dans la recherche d'une solution globale en vue du retour sûr de tous les réfugiés dans leur foyer. À cet égard, nous voudrions réitérer la demande faite au Président libérien, dans la résolution adoptée hier par le Conseil de sécurité, de mettre fin à toute forme de soutien au RUF en Sierra Leone. Le Président du Libéria devrait également remplir son engagement à l'égard du HCR en respectant les principes de base convenus lors des discussions avec M. Lubbers, en vue d'assurer un passage sûr aux réfugiés.

Nous ne doutons pas que la communauté des donateurs et les institutions financières internationales répondront à la terrible situation humanitaire qui règne en Afrique de l'Ouest, et contribueront généreusement à l'atténuation des souffrances des réfugiés. À cet effet, nous saluons la rencontre que les responsables de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont eue avec les représentants du Gouvernement guinéen en vue d'évaluer les besoins du pays en services sociaux du fait de la situation humanitaire le long de ses frontières communes avec le Libéria et la Sierra Leone.

Ma délégation convient avec M. Lubbers que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) doit être renforcée dès que possible afin qu'elle puisse faciliter le retour des réfugiés en Sierra Leone grâce au passage sûr dont on a proposé la création. M. Lubbers a également parlé de la nécessité de traiter sérieusement du problème de la pauvreté, qui aggrave les conflits dans la région de l'Union du fleuve Mano. Nous partageons l'évaluation de M. Lubbers et demandons aux organes concernés des Nations Unies de redoubler d'efforts à cet égard. Nous exhortons également la communauté internationale et les institu-

tions de Bretton Woods à déployer davantage d'efforts en vue de réduire la pauvreté dans la région de l'Union du fleuve Mano.

Je ne terminerai pas sans rendre un vibrant hommage au HCR et à toutes les organisations non gouvernementales qui apporte une aide aux réfugiés.

**M. Mowla** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous avons le privilège d'avoir avec nous cet après-midi le Haut Commissaire Ruud Lubbers. Nous le remercions de son exposé et des documents qu'il a mis à notre disposition.

La mission du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans la région revêt une importance cruciale, compte tenu de la situation fragile sur le terrain en matière de sécurité. Lorsque la situation dans la sous-région s'est détériorée en raison des attaques perpétrées par le Revolutionary United Front (RUF) en Guinée et des combats dans la région, nous avons exprimé nos préoccupations devant la situation humanitaire; le fait que les réfugiés étaient délibérément pris pour cibles; la destruction aveugle de camps de réfugiés; et le fait que le personnel de l'ONU et d'autres personnels humanitaires étaient pris pour cibles.

Nous nous réjouissons que le rôle proactif joué par le Haut Commissaire, peu après son entrée en fonction, ait entraîné des progrès réels. Toutefois, la situation précaire en matière de sécurité persiste, et les réfugiés sont pris entre le marteau et l'enclume, particulièrement dans la région du Bec de perroquet. Nous reconnaissons par conséquent que les mesures visant à protéger les réfugiés et les personnes déplacées doivent être renforcées. L'une des mesures que le Commissaire a mises en exergue – en fait il a indiqué qu'il s'agissait de la seule mesure pratique actuellement – consiste à renforcer la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) afin de protéger les réfugiés. Nous devons toujours considérer cette mesure comme une solution quelque peu à long terme, car les efforts visant à renforcer la MINUSIL ne se concrétiseront que dans un certain temps, comme d'autres délégations l'ont déjà souligné.

Toutefois, nous sommes d'accord pour dire que l'on ne peut plus attendre pour remédier au sort des réfugiés. Les besoins pressants et à court terme de protéger les réfugiés et de garantir qu'on y ait accès doivent être examinés. Ils pourraient devoir être réinstallés, surtout ceux qui sont piégés par les combats.

Nous devons envisager toutes les options qui s'offrent à nous. Nous tenons à rendre hommage au Gouvernement et à la population de la Guinée, qui ont accueilli une vaste population de réfugiés pendant si longtemps et dans des circonstances difficiles. Nous estimons que pour examiner toutes les options, le Conseil doit entreprendre un débat approfondi sur les aspects financiers, et obtenir des conseils auprès du Secrétariat, notamment sur la faisabilité d'ouvrir des couloirs de sécurité. Nous avons entendu le Commissaire dire qu'il s'agit là de la meilleure solution. D'autres, ici et ailleurs, ont exprimé des opinions divergentes. Il est évident que le Conseil doit obtenir des conseils détaillés à ce sujet, et procéder à d'autres débats.

Monsieur le Haut Commissaire, vous avez parlé de la coopération du RUF pour aider les réfugiés dans le besoin. À l'instar d'autres délégations, nous pensons qu'il faut exercer une pression efficace sur le RUF et non pas seulement compter sur sa bonne volonté pour assurer la sécurité des réfugiés et du personnel humanitaire.

Enfin, nous sommes parfaitement d'accord avec le Haut Commissaire sur la nécessité de fournir les ressources dont le HCR a besoin. Il s'agit d'un problème touchant une population considérable de réfugiés, et il est évident que davantage de ressources sont nécessaires. Nous exhortons donc l'ONU et tous les autres donateurs à accroître leurs contributions.

**M. Cooney** (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande souhaite remercier le Haut Commissaire, M. Lubbers, de son exposé sur sa récente visite en Afrique de l'Ouest. Nous saluons ses efforts et les progrès qu'il a obtenus peu après son entrée en fonction.

Comme certains des orateurs qui ont pris la parole avant moi, je ne peux passer sous silence le fait que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme. Même si les femmes sont rarement responsables de la guerre et de la violence, elles en sont souvent les principales victimes. C'est là une triste réalité. Dans ce contexte, l'Irlande souhaite s'associer aux remarques faites plus tôt par M. Lubbers concernant les femmes réfugiées.

Mon gouvernement partage la profonde préoccupation de la communauté internationale face à la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans les régions frontalières de la Guinée. Nous nous réjouissons du fait que M. Lubbers ait fait état d'une légère amélioration de la situation. Nous appuyons les efforts

que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) déploie dans la région. Comme le représentant des États-Unis l'a indiqué plus tôt, le personnel des organismes de secours sur le terrain accomplit un travail héroïque dans des conditions dangereuses. Nous demandons à toutes les parties de garantir l'accès à tout le personnel des organismes de secours et d'assurer sa sécurité. Comme d'autres, je transmettrai à ma capitale l'appel que M. Lubbers a lancé afin d'obtenir un appui matériel supplémentaire.

Tous les pays de la région et la communauté internationale dans son ensemble ont la responsabilité de parvenir à un règlement dans les zones frontalières des pays du fleuve Mano, qui permettra aux réfugiés et aux personnes déplacées de rentrer chez eux. Le Conseil de sécurité a agi en créant la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), en appuyant le Gouvernement de la Sierra Leone, en adoptant, hier seulement, une résolution visant à retirer l'appui accordé au Revolutionary United Front (RUF) et en demandant que tous les États de la région prennent des mesures afin d'éviter que des personnes ou des groupes armés utilisent leur territoire pour préparer et commettre des attaques contre des pays voisins, et de s'abstenir de toute action qui pourrait contribuer à déstabiliser davantage la situation le long des frontières entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

Je voudrais ici également exprimer la solidarité de mon gouvernement avec celui de la Guinée et saluer la solidarité admirable de la population de la Guinée avec les réfugiés provenant des pays voisins. Nous avons entendu la requête de M. Lubbers concernant le renforcement et le déploiement de la MINUSIL. Nous avons également noté sa suggestion concernant l'établissement d'un couloir de sécurité entre Forecariah et Kambia. Il est évident, d'après ce qui a été dit tant dans cette salle aujourd'hui qu'à l'extérieur par des organisations non gouvernementales actives dans la région, qu'il existe des divergences de vues sur cette question. Le Conseil devra tenir compte de ces arguments, surtout lorsqu'il examinera le mandat de la MINUSIL.

Comme le représentant de Maurice l'a mentionné il y a quelques instants, il serait utile pour nos débats à venir que M. Lubbers prenne également en considération les arguments avancés par un certain nombre d'organisations non gouvernementales, notamment Médecins sans frontières dans un communiqué de presse rendu public hier, afin que l'on éloigne les réfu-

giés et les personnes déplacées de la frontière et qu'on les installe dans d'autres lieux en Guinée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée.

**M. Fall** (Guinée) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole cet après-midi devant le Conseil de sécurité, pour évoquer avec vous quelques aspects liés à la situation humanitaire en Guinée.

Je voudrais auparavant, vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de mars, et remercier la délégation tunisienne pour l'excellent travail accompli le mois dernier sous sa présidence.

Ma délégation est très heureuse de prendre part à cette importante réunion du Conseil consacrée à l'examen de la question humanitaire en Afrique de l'Ouest. Je voudrais saluer la présence de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire pour les réfugiés, et lui témoigner la gratitude de mon gouvernement pour l'intérêt qu'il porte à la situation qui prévaut dans mon pays, la République de Guinée. M. Lubbers en est à son second contact avec le Conseil de sécurité pour discuter des graves problèmes humanitaires créés dans le Sud-Est de mon pays. Dès sa prise de fonction, le nouveau Haut Commissaire a consacré sa première visite à cette partie de l'Afrique, qui constitue aujourd'hui une véritable préoccupation pour la communauté internationale.

Hier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une importante résolution sur le Libéria. En décidant d'imposer à juste titre des sanctions contre ce pays, le Conseil a voulu donner un signal fort aux autorités de Monrovia pour mettre fin à leur soutien au Revolutionary United Front (RUF) et aux autres groupes rebelles opérant dans la sous-région. Comme vous le savez, la République de Guinée a accueilli généreusement sur son territoire au cours de ces 10 dernières années un nombre impressionnant de réfugiés, atteignant par moment le chiffre de 800 000, soit plus de 10 % de sa population totale.

La République de Guinée est reconnue comme le modèle de terre d'accueil et de générosité à l'égard des réfugiés dans le monde. Nul besoin de dire que la situation humanitaire préoccupante dans le Sud-Est de la Guinée est due uniquement aux attaques armées perpétrées par des groupes rebelles avec le soutien du Gouvernement libérien. Ces attaques ont provoqué la mort

de plusieurs centaines de personnes, causé d'importants dégâts matériels et entraîné le déplacement de milliers de personnes vers les villes voisines.

Les camps où vivaient paisiblement les réfugiés en parfaite harmonie avec leurs hôtes guinéens n'ont pas été épargnés. La ville de Guéckédou qui abritait une grande partie des réfugiés a été la cible privilégiée. Cette ville est aujourd'hui quasi détruite après les combats qui s'y sont déroulés. Les attaques armées survenues ces derniers temps ont créé une grave situation humanitaire que Monsieur le Haut Commissaire a su décrire pour l'avoir vécue directement.

Vous vous souviendrez que déjà en octobre 1999, exprimant sa préoccupation à la suite des premières incursions de rebelles aux frontières guinéennes, Mme Ogata, à qui mon gouvernement rend ici un hommage mérité, invitait la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour qu'un pays comme la Guinée, qui continue d'assumer généreusement l'énorme fardeau des réfugiés, ne paie pas un tel prix. Hélas, cet appel n'avait malheureusement pas été entendu et, aujourd'hui les conséquences de ces incursions rebelles sont ressenties douloureusement : des centaines de milliers de réfugiés dispersés dans la brousse, des milliers de guinéens déplacés et fuyant l'insécurité et la mort.

Les événements tragiques qui se sont déroulés dans le Sud-Est de la Guinée ont créé un sentiment de traumatisme aussi bien au niveau des populations guinéennes qu'à celui des réfugiés. Tenant compte du désir des réfugiés de retourner dans leur pays et en coopération étroite avec le Haut Commissariat aux réfugiés, le Gouvernement guinéen a déjà envisagé les mesures nécessaires pour sécuriser la vie des réfugiés, en attendant leur rapatriement.

Toutefois, si les conditions de sécurité semblent être réunies aujourd'hui à l'intérieur du territoire guinéen, le succès de l'opération de rapatriement nécessite la prise en compte préalable de certaines conditions, à savoir la création et la sécurisation d'un couloir humanitaire à l'intérieur du territoire sierra-léonais; l'identification et la sécurisation de zones d'accueil en Sierra Leone. Le Gouvernement guinéen voudrait ici rassurer le Conseil de ses bonnes dispositions pour favoriser le succès d'une telle opération.

Pour ceux des réfugiés qui souhaiteraient rester en Guinée en attendant des conditions meilleures de sécurité en Sierra Leone, des dispositions seront prises

en coopération avec le HCR pour leur transfert dans de nouveaux camps qui seront situés cette fois, à l'intérieur du pays, loin des frontières. Mon gouvernement est convaincu que la communauté internationale lui apportera tout son appui politique, économique, financier et logistique pour éviter d'accentuer ce qui est considéré par certains comme un désastre humanitaire dans cette partie de l'Afrique largement éprouvée par les conséquences de la guerre civile au Libéria et en Sierra Leone.

En appuyant l'adoption des sanctions contre le Libéria, le but poursuivi par mon gouvernement n'était nullement de gêner les efforts de la CEDEAO mais bien plus, d'amener les autorités de Monrovia à cesser leur soutien aux mouvements rebelles opérant dans la sous-région et favoriser ainsi le règlement pacifique de la crise sierra-léonaise.

Mon gouvernement reste convaincu que si les autorités libériennes respectent tous les engagements contenus dans la résolution 1343, adoptée le 7 mars 2001, alors, la paix et la concorde reviendront dans notre sous-région.

Ma délégation voudrait à nouveau encourager le Conseil de sécurité à poursuivre son œuvre en faveur de la restauration de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Les objectifs à atteindre demeurent la cessation des hostilités en Sierra Leone; l'arrêt des incursions rebelles aux frontières guinéennes; la sécurité pour tous les États de la sous-région; le retour des réfugiés au Libéria et en Sierra Leone; la réconciliation nationale dans ces deux pays; enfin, la relance de la coopération entre les trois pays dans le cadre de la Mano River Union.

Permettez-moi, enfin, de saisir cette opportunité pour lancer un appel à la communauté internationale pour l'accroissement de l'aide en faveur de mon pays pour lui permettre de continuer à mieux supporter et de gérer le poids de cette présence massive et prolongée des réfugiés. Je voudrais au demeurant ici remercier tous les gouvernements qui ont apporté une aide à la Guinée dans ce cadre. Ma délégation voudrait exprimer au Conseil son appréciation et sa gratitude pour l'œuvre qu'il construit en faveur du maintien de la paix et de la sécurité.

Pour terminer, je voudrais profiter de la célébration de la Journée internationale de la femme pour saluer l'action courageuse et les initiatives des femmes

de l'Union du fleuve Mano visant à ramener la paix, la sécurité et la concorde dans notre sous-région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentant de l'Ukraine.

L'Ukraine partage la préoccupation de la communauté internationale à l'égard de la crise des réfugiés en Afrique de l'Ouest et de l'état d'urgence de la situation. Nous rendons hommage aux efforts importants déployés par le Gouvernement de la Guinée pour accommoder les vagues continues de réfugiés. Nous convenons du fait que la priorité doit être accordée à la mise en œuvre, avec l'aide active de la région et de la communauté internationale dans son ensemble, de zones d'accès sûres et de couloirs de sécurité pour les réfugiés. Pour traiter de la dimension régionale de la crise, mon pays participe activement à l'opération de maintien de la paix en Sierra Leone, et se tient prêt à renforcer sa contribution à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et à continuer à fournir son appui aux efforts internationaux visant à rétablir la paix dans d'autres parties de l'Afrique.

Je voudrais informer les membres du Conseil qu'outre les 500 membres du personnel ukrainien, et l'équipement lourd très important déjà présent sur place, demain, le 9 mars, un hélicoptère ukrainien contenant 110 personnes contribuera aux forces actuelles de la MINUSIL.

La discussion très utile d'aujourd'hui est particulièrement pertinente dans le cadre du débat public sur le suivi du sommet du Conseil de sécurité qui s'est tenu hier. Outre l'accent qui a été placé sur les défis qui se posent à la communauté internationale et au Conseil de sécurité en Afrique, elle souligne une fois de plus le besoin de mettre en place une interaction plus étroite entre le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU, et dans ce cas particulier avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Une conclusion importante peut en être tirée : les efforts du HCR en Afrique de l'Ouest seraient encore plus efficaces s'ils étaient menés à bien dans le cadre d'un appui politique plus large de la part de la région. D'autre part, le Conseil de sécurité a, ces dernières années, commencé à porter une attention plus soutenue à la dimension régionale des conflits en Afrique. La situation en Afrique de l'Ouest est un exemple pertinent qui souligne que le Conseil de sécurité ne peut tout simplement plus ignorer le lien qui existe entre les di-

vers conflits. L'exposé de M. Lubbers a indiqué clairement qu'une action humanitaire ne saurait à elle seule remplacer les mesures prises par le gouvernement et le Conseil dans les domaines où ils ont un rôle essentiel à jouer pour prévenir, limiter et résoudre les conflits, résolvant ainsi le problème des réfugiés. Je pense que les observations formulées par le Haut Commissaire exhortent le Conseil de sécurité à jouer un rôle très précis afin de relever les défis concernant les réfugiés en Afrique de l'Ouest. L'urgence de la question nécessite que le Conseil accorde toute son attention à celle-ci et fournisse une réponse appropriée d'ordre pratique. Je crois que dans ce contexte, nous aurons besoin d'une autre discussion sincère au sein du Conseil pour assurer un suivi approprié et mener une action véritable.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Lubbers qui va répondre aux commentaires et aux questions posées.

**M. Lubbers** (*parle en anglais*) : Je ne vais évidemment pas répéter tous les points auxquels nous souscrivons mais je vais faire quelques observations sur les points susceptibles de susciter des malentendus.

Je vais commencer par ce qu'a dit la Jamaïque. D'abord, pour ce qui est du plan visant à amener le total des réfugiés de la Languette à moins de 30 000 du fait des combats continus comme cela a été mentionné par le représentant. Je vais peut-être me montrer un peu plus optimiste à cet égard. Compte tenu de l'action visant à donner la priorité à la sécurité des réfugiés, nous avons constaté un ralentissement remarquable des hostilités et des combats dans cette région. C'est précisément l'une des raisons pour lesquelles nous avons souligné cette idée et l'avons inscrite parmi nos priorités à l'ordre du jour et invité le RUF à y participer. Je ne dis pas que nous pouvons pas faire confiance à ces dispositions de manière permanente mais voilà où nous en sommes actuellement. Nous nous réjouissons néanmoins du fait que la route soit ouverte, que de nombreuses personnes commencent à sortir et nous allons les aider. Nous nous concentrerons sur les plus vulnérables. De concert avec les autres organisations non gouvernementales, nous examinons la situation médicale et certains problèmes spécifiques de très près. Nous essaierons de les aider dans toute la mesure du possible. J'hésite toutefois à formuler un plan visant à évacuer toutes ces personnes.

Le deuxième point porte sur la Sierra Leone et l'intervention. À mon avis, nous ne pouvons encore avoir qu'un nombre limité de personnes déplacées en Sierra Leone. Elles viennent maintenant par bateau de Conakry à Freetown. Nous pouvons les prendre en charge, mais je ne suis pas partisan d'avoir sur les bras des chiffres très élevés. C'est en relation avec mon point de vue qu'à un moment donné, nous devons disposer en Sierra Leone d'un territoire plus étendu où les rapatriés puissent réellement revenir dans leurs propres villages et aux endroits d'où ils étaient partis. C'est là, bien sûr, un processus qui prend du temps, mais c'est la ligne à suivre.

Je m'adresse maintenant au représentant du Royaume-Uni. Lui aussi a fait la distinction entre le court terme et le long terme, comme l'ont faite également les représentants de la Jamaïque et d'autres pays. Je le relève et m'en félicite. Nos plans doivent aussi être bons pour le long terme. Ce serait stupide d'avoir des succès à court terme et pas à long terme; mais, cela dit, j'affirme que ce que nous avons fait le mois dernier était bon pour le long terme aussi. C'était bon pour le long terme; du moins, cela a créé pour un moment un peu plus de stabilité. Je me risquerais à dire que nous devrions mesurer toute l'étendue de notre bonne fortune.

La seconde observation que je me permets de faire, c'est que – tel n'est pas l'avis du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) – nous devrions ouvrir la frontière de Languette à Kema, comme l'a dit le représentant du Royaume-Uni. Il doit y avoir un malentendu. Dans la lettre que j'ai adressée le 11 février, j'ai indiqué que tel était le vœu du Président de la Sierra Leone, mais qu'au HCR nous préférons être un peu plus prudents : ne pas faire cela, mais nous limiter à la possibilité d'ouvrir la frontière de Forecariah à Kambia. Nous pensons que cette solution exigera moins de troupes de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), mais ce point peut être tiré au clair.

Je remercie le Royaume-Uni de son appui financier à nos activités et j'espère que d'autres pays pourront augmenter un peu leurs contributions.

Je m'adresse maintenant au représentant de la Tunisie, qui n'a posé aucune question spécifique. Il a soutenu notre approche. Il a demandé ce qu'on pourrait obtenir des institutions financières. Le point a été soulevé aussi par quelques autres représentants. Oui, nous

étions à Bamako, avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international; mais, à parler franchement, je n'ai pas eu le sentiment que prêter un appui financier était au centre de leurs préoccupations. Sans aucun doute, ce fut une conférence, une rencontre importante, mais pas très productive pour les réfugiés. Nous verrons ce qui est possible à partir de là.

Je m'adresse maintenant au représentant de la France. Il a demandé si nous avions l'impression que les réfugiés eux-mêmes voulaient rester sur place ou revenir chez eux. Il l'a demandé à propos du Libéria, il l'a demandé encore plus à propos des réfugiés de la Sierra Leone. À ce moment précis, je tiens à expliquer que la politique majeure, la première priorité du HCR est de réinstaller, de trouver des lieux de résidence plus sûrs en Guinée même. C'est notre principale activité. Nous n'avons pas un programme qui vise à rapatrier le plus grand nombre possible; mais, cela dit, nous sommes heureux qu'un certain nombre de réfugiés aient la chance de faire ce choix. Il s'agit encore d'une minorité, mais d'une minorité substantielle. Je crois qu'à ce stade, ce qui compte du point de vue des réfugiés, c'est d'avoir devant eux plus de possibilités. Il n'est pas facile du tout de leur expliquer qu'ils devraient rester là où ils sont et que nous ne pouvons les laisser aller en Sierra Leone, notamment. J'ajouterais, parce que c'était la question posée, qu'il ne s'agit en ce moment que de moins de la moitié du chiffre total.

Je veux faire une remarque concernant le mandat de la MINUSIL. J'ai maintes fois étudié ce mandat, bien entendu. Je dois dire que le mandat lui-même, à mon avis, ne crée aucun problème. Ce n'est pas un problème de mandat : c'est un problème de ressources et d'effectifs militaires. Par exemple, j'ai suggéré qu'il serait possible aux troupes de la MINUSIL de reprendre le secteur de Kambia au Front révolutionnaire uni. Elles sont prêtes à le faire. Ce n'est pas affaire de mandat. Cette opération fait partie du mandat. Le problème est de savoir si les troupes nécessaires sont ou non disponibles, et peut-être à quels usages les affecter en priorité. J'ai voulu éclaircir ce point. Je suis reconnaissant au Gouvernement français du soutien qu'il envisage favorablement de prêter, comme l'a mentionné le représentant de la France.

Je m'adresse maintenant au représentant des États-Unis d'Amérique. Je commence à nouveau par remercier de l'appui financier et d'un renforcement éventuel de l'aide. Nous reviendrons certainement sur ce point.

Le représentant des États-Unis d'Amérique a dit que son pays ne saurait être en faveur de corridors ou passages à travers le territoire aux mains du RUF. Notre intention n'est pas d'en ouvrir. Il y a encore sur ce point, je crois, un malentendu. L'entretien avec le RUF concerne uniquement l'itinéraire Forecariah-Kambia. Il se place dans le contexte d'un retrait du RUF, cas auquel le secteur passerait dans le territoire de la MINUSIL. Nous avons avec le RUF d'autres points en discussion, mais qui ne concernent pas le territoire de la Guinée. Je ne prétends pas que nous devrions avoir simplement foi dans les paroles du RUF. Je dirais que nous devons mettre son comportement à l'épreuve et que, pour le moment, ce comportement ne nous donne pas lieu de nous plaindre. Néanmoins, notre mot d'ordre doit être « prudence » parce que nous devons nous avancer pas à pas.

Parvenu à ce point, je vais aussi répondre à la réaction du représentant de l'Irlande et d'autres pays aux observations faites sur les hésitations d'un certain nombre au moins d'organisations non gouvernementales. Je crois qu'il y a encore ici un certain malentendu. Pour être sincère, un certain risque existe, sans aucun doute. On ne peut jamais exclure la possibilité que le RUF devienne à un moment donné plus agressif. C'est pourquoi je dirais que la MINUSIL doit être solidement implantée, mais on ne saurait exclure que le RUF ait lui-même un intérêt à agir ainsi, un intérêt politique. On ne saurait exclure que le RUF en soit progressivement venu à comprendre que, vu l'existence de la MINUSIL et le renforcement de la position de l'armée sierra-léonaise avec l'assistance du Royaume-Uni, il ne peut avoir pour ambition de s'emparer de la Sierra Leone en totalité et doit donc aussi jouer le jeu politique. Pour améliorer sa position politique, il a ses propres raisons, ses propres intérêts, qui le conduisent à moins recourir à la violence et à tenter d'acquiescer un minimum de crédibilité auprès de la population sierra-léonaise.

Cela est également lié à d'autres questions relatives au retour des réfugiés – où vont-ils, dans quel territoire, etc. Au cours de notre discussion, nous faisons une évaluation du passé mais il ne faut jamais oublier qu'il existe aussi un scénario pour l'avenir. Je conseille d'être prudent sans toutefois ignorer les possibilités qui s'offrent.

Quelles seraient ces possibilités? Une diminution progressive de la violence, un accès accru aux réfugiés, un passage par la Guinée et, à un moment ou à un autre

par le territoire de la Sierra Leone – territoire contrôlé par la MINUSIL. C'est l'idée de base. Cela, bien sûr, ne peut se faire que graduellement. On ne peut pas forcer les choses.

Je voudrais répéter ce que j'ai dit plus tôt : j'ai quelques réserves quant à ce qui a été dit sur le court terme et sur le long terme. Aucune mesure, y compris celles à court terme, ne doit nuire à la perspective à long terme. S'il est possible de prendre des mesures à court terme qui soient propices à la perspective à long terme, pourquoi ne pas le faire?

Je vais maintenant passer à ce qu'a dit le représentant de la Colombie, qui a souligné avec force l'aspect régional. Il a posé quelques questions qui m'ont intrigué, ainsi peut-être que certains de mes collègues. Il s'agit en fait de deux questions. L'une porte sur le moment où s'effectuera un retour à la normale, et combien de temps passera avant qu'une certaine lassitude ne s'installe à nouveau parmi les donateurs?

C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes allés sur le terrain. Il y avait une certaine lassitude parmi les donateurs et plus personne ne semblait penser qu'une solution n'était possible pour toute la région de l'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi j'ai essayé de fixer un ordre du jour politique différent, car nous ne pouvons pas accepter cette lassitude des donateurs et cette dégradation de l'ensemble de la situation.

En ce moment au moins, il existe un mouvement dans la bonne direction, mais pour répondre à la question, je suis relativement sûr que s'il n'y a pas de suivi, d'ici quelques mois, le pessimisme va revenir. Maintenant que les choses ont commencé à aller de l'avant, nous devons réfléchir, avancer avec prudence, mais avancer, et faire certaines choses.

Le représentant de la Colombie m'a aussi posé une question sur le Revolutionary United Front (RUF). Je serai très franc. Il faut tirer les leçons de l'histoire et de l'expérience, et donc faire preuve de prudence. Mais, cela dit, d'autres représentants qui ont pris la parole après lui, ont dit que nous ne pouvions pas nous permettre d'exclure la possibilité que le RUF suive une autre voie. En tant qu'ancien homme politique, je dois dire qu'il le fera uniquement lorsqu'il jugera que cela est dans son propre intérêt, et il se peut qu'il en soit ainsi, si progressivement, il passe du rôle de complice de crimes à celui d'entité politique en Sierra Leone. C'est la question de base.

Il est très difficile d'en juger, et le RUF n'est peut-être pas aussi homogène qu'on le dit parfois. Mais offrir une perspective et une chance aux meilleurs éléments du RUF pourrait constituer un bon investissement. Nous verrons. Je pense toutefois que les événements de ces dernières semaines donnent quelque raison, au moins, de voir jusqu'où nous pouvons aller – et de nouveau, de manière progressive.

Je passe maintenant à la déclaration du représentant du Mali. Je saisis cette occasion pour rendre hommage une fois de plus au Président Konaré qui, à mon avis, en tant que Président de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a fait, et continue de faire, un travail excellent. J'ai un très bon souvenir de la conversation que j'ai eue avec lui. Ce ne fut pas facile. Il a dû faire face aux réalités de pays qui voyaient les choses différemment, mais je suis convaincu qu'il y aura une autre possibilité, et bientôt je l'espère, dans le contexte de la CEDEAO.

Peut-être sera-t-il bon maintenant, à ce stade de ma réponse, que j'explique, une fois de plus, les liens qui existent, selon moi, entre les efforts de la MINUSIL et ceux de la CEDEAO. Les efforts que la MINUSIL déploie, conformément à son mandat, visent à renforcer la Sierra Leone et à rétablir la stabilité d'une manière acceptable, et c'est à quoi la Mission oeuvre. Pour ce faire, elle doit renforcer sa présence en Sierra Leone. L'initiative de la CEDEAO a été mise au point davantage dans l'optique des problèmes frontaliers, notamment entre le Libéria et la Guinée, point de friction le plus sensible.

Je pense que si la CEDEAO, peut-être quelque peu remodelée – et je l'ai mentionné dans l'exposé que j'ai fait aujourd'hui et lors de mes discussions avec le Président Konaré – pouvait effectivement protéger au moins une partie cruciale de la frontière, il serait alors possible, dans la mesure où nous pouvons amener le RUF à ne pas intervenir en Guinée, de coordonner la présence militaire.

Je pense que le problème fondamental qui se posera alors résidera dans le fait que, même si le RUF s'abstient d'agir, il existe dans la région toutes sortes de groupes qui pourraient mener des actions. Si la présence de la CEDEAO et de la MINUSIL en Sierra Leone est suffisamment importante, disons, alors nous pourrions plus facilement lancer un défi au RUF. Nous pourrions dire que si quelque chose arrive là-bas, cela relève de sa responsabilité sauf si nous pouvons prou-

ver qu'il y a d'autres groupes. Je n'exclus pas qu'à un moment ou à un autre, il soit de l'intérêt du RUF de se placer sous l'autorité des observateurs, sinon il sera accusé de tout ce qui se passe dans cette région. Je ne veux pas entrer dans les aspects techniques de cette question, mais en fait je vois à l'avenir un lien à long terme entre la CEDEAO et la MINUSIL.

Je vais maintenant passer à la déclaration du représentant de la Chine. Je le remercie pour ce qu'il a dit. J'ai bien compris ses remarques et je conviens avec lui que nous ne devons être ni naïfs ni optimistes et qu'il nous faut trouver un équilibre entre la prudence et la prise de conscience que nous sommes à un moment crucial de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest et qu'il nous faut examiner les possibilités d'aller de l'avant. J'apprécie beaucoup le fait que le représentant de la Chine ait décrit la CEDEAO et la MINUSIL comme deux jambes nous permettant d'aller vers une solution.

Je remercie également le représentant de Singapour qui a pris la parole après la Chine et a continué dans la même veine. En écoutant les divers représentants, il n'est apparu clairement que le Conseil de sécurité souhaitait véritablement faire un effort politique supplémentaire en ce qui concerne la MINUSIL, et probablement aussi, si cet effort est redéfini, à l'égard de la CEDEAO.

J'assure le représentant de Singapour que nous ferons très attention lorsqu'il sera question de la sécurité du personnel et des gens de l'ONU en général. J'espère que l'ONU et le Conseil contribueront également à apporter une aide dans le domaine de la sécurité.

J'en viens maintenant aux observations du représentant de la Norvège. Je le remercie de ce qu'il a dit et je le remercie également du fait que le Secrétaire d'État norvégien était présent à la conférence sur les personnes déplacées. Cela me donne la possibilité de dire une fois de plus que les personnes déplacées, et pas seulement les réfugiés, sont un lourd fardeau dans cette région du monde. Parfois l'on me demande si le HCR s'occupe des personnes déplacées, puisque son mandat concerne les réfugiés. Que les choses soient claires : en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria, les pays dans lesquels je me suis rendu, je ne peux pas faire de distinction entre les deux. Je considère les personnes déplacées comme constituant une partie de notre problème, tout comme les réfugiés. Le personnel du HCR

a pour instruction de s'en préoccuper également et je demande votre appui afin que nous puissions continuer.

Je passe maintenant aux observations du représentant de Maurice. Il a souligné l'importance de la réinstallation en Guinée. Je crois qu'il a raison. Je voudrais simplement éviter un malentendu : la réinstallation en Guinée n'est pas toute la réponse. Il faut garder le sens de la perspective. Il y a principalement trois raisons pour lesquelles nous devrions proposer non seulement la réinstallation, mais également, dans une certaine mesure, le rapatriement. Premièrement, il y a la raison essentielle. Il n'est pas bon de dire à des réfugiés : « Nous nous préoccuons de vous, vous restez ici. Nous ne travaillons pas dans la perspective qu'au moins certains d'entre vous puissent choisir de rentrer chez eux ». Deuxièmement, lorsque j'ai reçu l'appui des autorités de la Guinée et de l'armée guinéenne, pour travailler avec nous plutôt que de s'opposer aux flux de réfugiés et de personnes déplacées – ils le font maintenant depuis plusieurs semaines et c'est un grand succès – j'ai promis au Gouvernement guinéen que j'essayerai d'améliorer les possibilités de rapatriement. C'est une promesse, donc je m'y sens tenu. La troisième raison, c'est que je suis convaincu que nous ne devons pas surcharger la Sierra Leone avec les personnes déplacées mais que, dans la mesure où nous pouvons faire un peu plus – je répète : faire un peu plus – en matière de rapatriement dans les pays contrôlés par la MINUSIL, ce sera très positif pour la Sierra Leone. La stabilité de la Sierra Leone en sera renforcée, non pas diminuée. Le raisonnement selon lequel moins vous avez de personnes, mieux cela vaut pour la stabilité, moi je n'y crois pas.

J'ai déjà répondu à la question du représentant de Maurice au sujet de Bamako. Je m'adresse maintenant au représentant du Bangladesh. J'apprécie beaucoup ce qu'il a mis sur la table. Cela me donne l'occasion d'expliquer à nouveau que dans la mesure où, par le biais du Groupe de contact, nous sommes en contact avec le Revolutionary United Front (RUF), ce n'est pas parce que nous faisons preuve de naïveté au sujet du RUF. En outre, nous ne disons pas non plus qu'aujourd'hui on peut en toute sécurité revenir dans le territoire du RUF. C'est peut-être là que réside le malentendu avec certaines ONG : elles peuvent avoir pensé que c'était là notre projet. Non, notre projet était de rechercher une possibilité que le RUF s'abstienne de toute action sur le territoire de la Guinée et accepte que certains points du territoire de la Sierra Leone soient

investis par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Nous créons une situation pour un nombre limité de réfugiés dans les régions contrôlées par la MINUSIL.

Qu'est ce que cela signifie pour le RUF? Ils essaient de construire leur propre avenir dans les parties de la Sierra Leone qu'ils dominent ou domineront encore. D'ailleurs, ils ont aussi besoin de soutien humanitaire. L'impression que j'ai pour comprendre leur attitude aujourd'hui différente, c'est qu'ils constatent qu'ils sont dans une position délicate, isolés par la communauté internationale, par les ONG, etc. Je n'exclus pas la possibilité, par conséquent, qu'ils essaient une autre voie. Une fois encore, soyons prudents. Le RUF n'est pas homogène et nous allons suivre cela de près. Maintenant, vous avez peut-être une idée plus claire de notre analyse sur ce point.

J'aborde maintenant les observations du représentant de l'Irlande. Je le remercie du soutien de son gouvernement, et de l'assistance financière qui nous est bien nécessaire. Je souhaite lui répondre avec l'élément suivant, qui figurait dans ma lettre concernant le Président Taylor et le Libéria. Nous disposons à présent des mesures prises par le Conseil de sécurité. Elles sont en place et elles doivent produire leurs effets. Mais, sur ce point, je souhaite répéter haut et clair ce que j'ai dit au Président Taylor. Il pensait que je venais le voir pour lui demander de jouer le rôle d'un intermédiaire, d'un porte-parole ou d'un médiateur avec le RUF. Moi je lui ai dit : « Président Taylor, mais non, pas du tout. Je sais que dans le passé vous l'avez fait pour de bonnes raisons, mais en fait, il vaut mieux peut-être ne pas le faire. » Cela fait partie de cette stratégie qui consiste à essayer de découpler les problèmes. Ce sera difficile, mais je crois que c'est de cette façon que nous devons procéder.

La question du communiqué de presse de Médecins sans Frontières (MSF) est intéressante. Pour l'instant, trois membres de MSF inspectent des zones contrôlées par le RUF pour procéder à de nouvelles évaluations. Je considère les membres de MSF comme des hommes et des femmes de terrain ayant des idées solides. Mais j'ai l'impression en lisant ce communiqué que, là aussi, il y a eu un malentendu sur nos intentions. Donc cela peut être éclairci après cette séance.

Je m'adresse maintenant au représentant de la Guinée. Je voudrais remercier son gouvernement de la

coopération dont il a fait preuve. Nous l'avons rencontré et j'espère pouvoir donner un suivi à cela. Tous ses collègues l'ont entendu dire, à la fin de son intervention, que le rapatriement des réfugiés est l'un des objectifs de la Guinée. À peu près tous les représentants ont rendu hommage à la générosité de la Guinée et je crois qu'il est juste de consacrer un peu de temps à répondre au souci qu'il existe une bonne chance, au moins, de rapatrier un certain nombre.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Président, ou plutôt au représentant de l'Ukraine que vous êtes, d'abord bien sûr d'abord pour vous remercier parce que votre pays participe à la MINUSIL. Je vous remercie aussi parce que, pour reprendre vos paroles, il faut fixer comme il convient les priorités politiques et qu'on ne peut s'attendre à ce que le personnel humanitaire fasse son travail s'il n'y a pas aussi des efforts politiques. Là, je suis parfaitement d'accord avec vous et je vous suis reconnaissant d'avoir dit cela. Vous avez lancé un appel à vos collègues pour qu'il y ait un suivi franc. C'est vraiment tout ce que je souhaite que vous fassiez : un suivi franc.

Je fais cela au nom des réfugiés. C'est d'un très grand nombre de personnes dont il est question ici. Mais le nombre n'est pas la seule chose à prendre en compte; chaque personne compte.

Nous avons commencé, cet après-midi, en parlant de la Journée internationale de la femme. J'ai dit quelques mots des femmes réfugiées et je crois que je conclurai sur ce point également : au nom des femmes réfugiées, je demande simplement au Conseil de fixer les conditions politiques qui leur permettront d'améliorer leur sort et d'entrevoir un avenir pour elles-mêmes et pour leurs enfants – pour leurs fils et leurs filles. Ce sont des personnes comme vous et moi. Je pense que le Conseil de sécurité ne peut faire mieux qu'engager, comme le Président l'a dit lui-même, un franc processus de suivi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lubbers des nouvelles observations très utiles et des éclaircissements qu'il vient de nous donner.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux disposi-

tions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Kamara (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Sierra Leone.

**M. Kamara** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir donné à ma délégation l'occasion de s'exprimer à cette séance très importante. Beaucoup a déjà été dit et je serai donc bref.

Nous ne poserons pas de questions à M. Lubbers, et par conséquent, je suis sûr qu'après ma déclaration il n'aura pas à reprendre la parole pour répondre.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession au poste de président du Conseil pour le mois de mars. Je voudrais également remercier, par votre entremise, votre prédécesseur, le représentant de la Tunisie, pour sa présidence du Conseil au mois de février.

Nous rendons hommage au Haut Commissaire pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, qui a reçu le baptême du feu, si l'on peut dire, dans son nouveau poste en se rendant dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest pour constater sur le terrain l'ampleur de la tragédie humanitaire que connaît cette partie du continent. Ma délégation tient également à le remercier d'avoir donné au Conseil une idée claire de la situation et de la façon dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la communauté internationale peuvent, et doivent, réagir à cette tragédie.

Je voudrais rendre hommage au Gouvernement et au peuple guinéens, qui ont accueilli les réfugiés sierra-léonais durant ces dernières années. Comme la Sierra Leone, la Guinée est un pays pauvre, mais elle a réussi, malgré tout, à faire face à un afflux massif de réfugiés venus d'autres pays. Nous ne savons pas ce que nous aurions fait sans la générosité de la Guinée.

Le Haut Commissaire et tous ceux qui ont parlé cet après-midi ont répété que le problème essentiel était celui de la sécurité des civils innocents en Sierra Leone, en Guinée et au Libéria. Le Gouvernement sierra-léonais a déjà présenté au Haut Commissaire les données du problème et nos vues sur la façon dont nous pensons que les États de l'Union du fleuve Mano et la

communauté internationale peuvent coopérer pour remédier à la situation.

En deux mots, la situation peut se résumer ainsi : des milliers de personnes aspirent actuellement à retourner chez elles. Cet espoir, cette attente, ont d'abord à voir, bien sûr, avec l'intensité des hostilités le long des frontières des États de l'Union du fleuve Mano. Même s'il y a une accalmie dans la zone et que les canons se taisent pendant un moment, la menace d'hostilités continue de peser sur les réfugiés qui souhaitent rentrer dans leur pays. Et ce n'est pas tout : il y a aussi la question de savoir si les villages et les villes de Sierra Leone sont suffisamment sûrs pour une réinstallation des réfugiés. Quelles garanties ont-ils que les rebelles qui occupent encore des villes et des villages ne s'en prendront pas à eux ?

Nous avons déjà applaudi à l'idée des « corridors de sûreté », mais ce n'est qu'un aspect de l'équation. Une autre question connexe est la capacité du Gouvernement sierra-léonais d'accueillir les rapatriés. Comme

le Haut Commissaire peut en témoigner, nous sommes déjà submergés non seulement sous le nombre des personnes qui reviennent, mais aussi par les milliers de personnes déplacées à l'intérieur du pays. La situation est complexe et nécessite des efforts concertés de la part de toutes les parties concernées – y compris celles qui commanditent l'agression et le banditisme de part et d'autre de nos frontières.

Nous nous félicitons de la visite du Haut Commissaire et nous attendons avec intérêt d'en voir les résultats concrets.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 20.*